

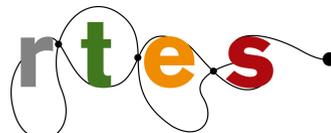


# ALIMENTATION DURABLE & ESS

Enjeux et leviers d'action  
des collectivités locales

**RepèrESS**

Août 2024



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

**Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) regroupe des collectivités de tous échelons (régions, départements, pays, intercommunalités, communes...) autour d'une conviction :**

*L'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires.*

**En 2024, près de 200 collectivités sont adhérentes au réseau.**

Le RTES agit pour :

### **Faire connaître**

Le RTES rend visible les politiques et actions de ses adhérent.e.s auprès d'autres collectivités, des réseaux partenaires, des institutions nationales et européennes, de la presse...

### **S'informer**

Le RTES publie une newsletter mensuelle, une newsletter hebdomadaire réservée à ses collectivités adhérentes et des ouvrages thématiques sur les collectivités et l'ESS.

### **Outils**

Le RTES met à disposition des collectivités de nombreuses ressources ainsi qu'un appui-conseil juridique.

### **Échanger**

Le RTES organise des temps d'échanges et de travail pour permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de partager leurs expériences, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques et à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités, et s'accompagner mutuellement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'ESS.

### **Contribuer**

En capitalisant les actions et politiques de ses adhérent.e.s, le RTES porte leur voix auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)

# ÉDITO

Changement climatique, effondrement de la biodiversité, crises à répétition du monde agricole, crise sanitaire et confinement, guerre en Ukraine, augmentation de la précarité alimentaire... La multiplicité des crises a accéléré les prises de conscience et de nombreux facteurs poussent à transformer notre modèle alimentaire, en repensant les modes de production et de consommation vers davantage de soutenabilité et d'ancrage territorial.



© Bien fait pour ta com'

Mahel Coppey  
Présidente du RTES

**Les collectivités territoriales, en partenariat avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), ont un rôle majeur à jouer dans cette transition alimentaire, et pour permettre l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.**

Convaincu que le développement d'une alimentation durable passera par davantage de coopérations territoriales et le développement de la place de l'ESS dans ces coopérations, le RTES a engagé en 2020 un chantier de travail sur la thématique *Alimentation durable & ESS*. Ce chantier s'est traduit par un cycle d'échanges de 7 webinaires, la participation à différentes recherches-actions<sup>1</sup> et la création de ressources dédiées à destination des collectivités. Deux rencontres ont par ailleurs été organisées par le RTES en 2023 sur la thématique *Alimentation durable & ESS* pour rendre compte des dynamiques à l'œuvre sur les territoires et partager les travaux menés. Articulées autour de visites apprenantes, d'ateliers et de tables rondes, une rencontre s'est tenue en mai 2023 à **Tarnos (40)** co-organisée avec le Pôle Sud Aquitaine et la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, et une rencontre en juin 2023 à **Dijon et Langres (21 et 52)** co-organisée avec la CRESS Grand-Est, le Pays de Langres et la Régie rurale de Vaillant.

Ce RepèrESS se nourrit de l'ensemble de ces travaux. Souhaitons qu'il puisse inspirer les collectivités territoriales dans leurs actions et politiques vers une alimentation plus durable et plus solidaire.

1 | Projet Catalyseur porté par la FNCUMA sur le sujet des circuits courts solidaires ; projet Résilience dans le cadre d'un consortium coordonné par Resolis et financé par la fondation Carasso sur la résilience des territoires durant la crise Covid 19 ; étude de France urbaine sur les coopérations territoriales pour une alimentation durable.

## 1. L'alimentation durable, un enjeu de politiques locales

- L'alimentation durable, un champ récent de l'action publique p. 6
- Une mise à l'agenda accélérée par la crise sanitaire p. 8
- Vers des politiques publiques locales de résilience alimentaire p. 9

## 2. L'alimentation durable, un champ investi par l'ESS

- Des structures investies de l'amont à l'aval de l'alimentation durable p. 12
- L'ESS, des typologies de structures particulièrement adaptées pour répondre à la diversité des enjeux p. 14

## 3. Leviers d'actions des collectivités locales

- Les compétences des collectivités locales p. 17
- Renforcer l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la restauration collective p. 23
- Mobiliser la commande publique pour favoriser le développement d'une alimentation durable sur son territoire p. 30
- Soutenir les initiatives solidaires visant à sensibiliser et favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité soutenable p. 32
- Repenser l'aide alimentaire p. 38
- Mobiliser le foncier et favoriser la mutualisation p. 43
- Soutenir la structuration de filières avec les acteur.rice.s de l'ESS p. 51
- Mobiliser l'ESS dans les projets alimentaires territoriaux p. 58

**En synthèse : Facteurs de réussite & leviers pour agir** p. 64

**Ressources complémentaires** p. 66

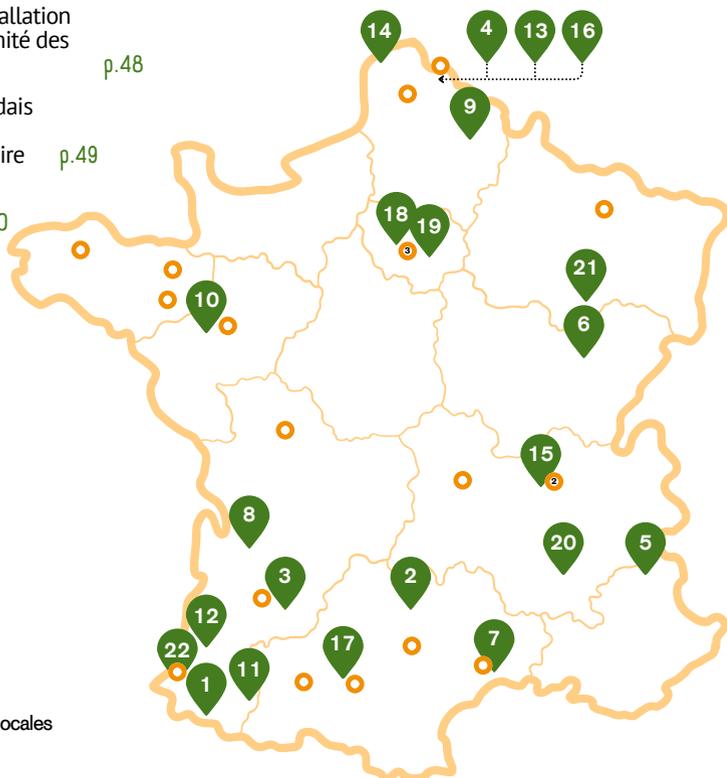
## A retrouver également :

-  Le regard européen : Denis Stokkink & Manon Bouisset - Pour La Solidarité p. 10
-  Les enseignements du programme TETRAA p. 22
-  La parole à Agnès Le Foulgoc, coordinatrice du projet Catalyseur de juin 2021 à février 2022 p. 37

## Les initiatives présentées :

- |   |      |  |      |
|---|------|--|------|
| 1 Manger Bio&Local, le projet du Département des Pyrénées Atlantiques   | p.27 | 14 L'écopôle alimentaire du pays d'Audruicq  | p.53 |
| 2 Intégrer le commerce équitable dans son SPASER, l'exemple de la Région Occitanie  | p.28 | 15 Le Grap, la force du collectif pour cultiver son activité   | p.54 |
| 3 « Du 47 dans nos assiettes » pour une alimentation locale, responsable et solidaire en Lot-et-Garonne                                     | p.29 | 16 Chaud Bouillon, la halle gourmande, festive et solidaire  | p.55 |
| 4 La Pioche, une épicerie solidaire, sur la Métropole Européenne de Lille   | p.33 | 17 EDENN, Espace de coopération et d'expérimentation à la nature urbaine   | p.56 |
| 5 Agir ensemble contre la pauvreté et la précarité en Hautes-Alpes  | p.34 | 18 Structuration de la filière alimentation durable et création de nouveaux métiers - Plaine Commune                             | p.57 |
| 6 La Maison-Phare, une association d'éducation populaire à Dijon  | p.35 | 19 L'animation d'une coopération territoriale autour de l'alimentation durable comme étape préalable à la mise en place d'un PAT | p.59 |
| VRAC, l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous  | p.36 | 20 Communauté de Communes du Diois : un PAT qui s'appuie sur un écosystème solidaire dynamique                                   | p.60 |
| 7 Expérimentation d'une caisse alimentaire commune sur le territoire de Montpellier Métropole   | p.40 | 21 Pays de Langres, un PAT s'appuyant sur la mobilisation d'acteurs de l'ESS locaux  | p.61 |
| 8 Expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde   | p.42 | 22 La démarche alimentaire Sud Landes - Pays basque inscrite dans le PTCE Sud Aquitaine  | p.62 |
| 9 Des bénévoles de Terre de Liens accompagnent la commune d'Aniche dans l'identification de foncier communal pour une installation agricole | p.46 |  |      |
| 10 La CIAP, pour la réussite de projets agricoles innovants   | p.47 |  |      |
| 11 La Ceinture Verte : faciliter l'installation de maraîcher.ère.s bio en proximité des agglomérations                                      | p.48 |  |      |
| 12 Les Espaces Tests Agricoles Landais au service de la transition alimentaire et agricole du territoire                                    | p.49 |  |      |
| 13 Une ferme urbaine dans le quartier Concorde à Lille  | p.50 |  |      |

 illustrations courtes d'initiatives locales



# 1. L'alimentation durable, un enjeu de politiques locales

## L'alimentation durable, un champ récent de l'action publique

Historiquement, les questions alimentaires ont été traitées par les politiques publiques sous deux angles principaux : garantir des disponibilités alimentaires suffisantes pour nourrir la population (politiques agricoles et politiques commerciales pour l'importation d'aliments) et garantir une qualité sanitaire, voire nutritionnelle, qui protège la santé des consommateurs. Les dimensions socio-économiques et environnementales de l'alimentation ont été prises en compte plus récemment, notamment dans le cadre des États généraux de l'alimentation de 2000 et de 2017.

La politique nationale de l'alimentation, telle que définie au 1° de l'article L1 du code rural et de la pêche maritime, a pour finalité "d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique".

Sans être exhaustif, plusieurs cadres structurants peuvent être cités à l'échelle nationale :

- la **loi d'avenir de l'agriculture de 2014**, qui a notamment impulsé les **projets alimentaires territoriaux (PAT) par la loi d'avenir de l'agriculture de 2014**. Les PAT visent à construire « un diagnostic partagé de la production agricole locale et du besoin alimentaire dans un bassin de vie ou de consommation ».
- le **Programme national de l'alimentation (PNA)**, dont le 3ème (2019 à 2023) regroupe 3 axes thématiques (justice sociale, éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire) et 2 leviers pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable (la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux).
- la **loi Egalim de 2018** qui a notamment fixé l'objectif d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.
- le lancement du **comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) en 2020** avec pour vocation de coordonner les acteurs pour faire évoluer le modèle français de lutte contre la précarité alimentaire.

Au niveau européen, les grandes orientations en matière d'alimentation et d'agriculture sont fixées par la Politique agricole commune (PAC), dont le but principal est de moderniser et développer l'agriculture, et d'assurer la sécurité sanitaire des aliments. En 2021, la Commission européenne a adopté la stratégie "De la ferme à la table", parfois appelée "De la ferme à la fourchette", qui vise à mettre en place un "système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement". Mais depuis, peu de propositions ont abouti et les ambitions de cette déclinaison du **Pacte vert**<sup>2</sup> ont été remises en cause.

Dans ce contexte national et européen, les collectivités territoriales, qui s'emparaient peu du sujet de l'alimentation, même dans les territoires agricoles, sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à développer des politiques ambitieuses en faveur d'une alimentation durable.

En témoigne le développement **des appels à projets transversaux sur l'alimentation durable** : appels à projets dédiés, appels à projets ESS où l'alimentation durable est identifiée comme thématique prioritaire... Au-delà de ces appels à projets qui sont un outil intéressant pour repérer les initiatives sur son territoire, favoriser les articulations entre acteurs et participer à la structuration du système alimentaire, les collectivités disposent de nombreux leviers d'actions pour favoriser le développement d'une alimentation durable en lien avec les structures de l'ESS.

Elles s'appuient notamment sur les projets alimentaires territoriaux, qui ont initié un vaste mouvement d'actions locales autour de l'agriculture et de l'alimentation. **Plus de 440 PAT sont reconnus par le ministère au 1er juillet 2024.**

L'alimentation a la particularité d'être porteuse d'enjeux multiples, autant de champs sur lesquels les collectivités locales, en fonction de leurs différentes compétences, peuvent agir :

- **des enjeux environnementaux** : l'alimentation représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre de l'empreinte des Français<sup>3</sup>, et les systèmes de production intensifs ont des conséquences importantes sur la qualité de l'eau, sur l'érosion de la biodiversité, l'épuisement des ressources, etc.
- **des enjeux socio-économiques** : le système alimentaire actuel a une répartition inégalitaire de la valeur produite, avec certains groupes agro-industriels dont la marge augmente quand une majorité des producteurs sont en situation économique fragile ; une inégalité d'accès à l'alimentation avec des personnes en situation de forte précarité alimentaire et en parallèle d'importants gâchis alimentaires, etc.
- **des enjeux de santé** : une alimentation peu équilibrée, de mauvaise qualité, saturée en graisse et en sucres, une forte présence du plastique, de résidus pesticides (perturbateurs endocriniens), la malnutrition d'une partie de la population, etc.

Si un grand nombre d'actions peuvent être portées à l'échelle territoriale, une transition du système alimentaire suppose bien entendu d'agir également aux échelles nationale, européenne et internationale.

2 | Plus d'informations sur le Pacte vert : [www.touteleurope.eu/environnement/qu-est-ce-que-le-pacte-vert-pour-l-europe](http://www.touteleurope.eu/environnement/qu-est-ce-que-le-pacte-vert-pour-l-europe)  
3 | « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », collection Insee Références, 2024

## Une mise à l'agenda accélérée par la crise sanitaire<sup>4</sup>

Durant la crise Covid-19, les collectivités ont renforcé leurs actions en faveur d'une alimentation durable.

La production a été confrontée à des problèmes de surproduction alimentaire liés à la perte des débouchés. Les collectivités ont mis en place des actions de redirection des surplus vers l'aide alimentaire, de renforcement des stratégies alimentaires locales (via les PAT notamment), ont ouvert des espaces-tests agricoles et/ou de régies foncières, ont favorisé la mise en lien entre agriculteurs et demandeurs d'emplois...

Côté distribution, la fermeture des marchés de plein vent et des espaces de restauration hors domicile (collective et privée) a entraîné une forte baisse des débouchés pour les producteurs et les commerçants. Les collectivités ont par exemple financé des associations de leur territoire pour l'achat de produits locaux, créé des plateformes ou des catalogues numériques pour favoriser la mise en lien avec les particuliers, ou bien encore soutenu l'organisation de points de vente en drive, ainsi que le ravitaillement en denrées de communes enclavées.

Et enfin, côté consommation, elles ont vu augmenter fortement l'afflux des demandes d'aide alimentaire. Les collectivités ont apporté des réponses aux associations de l'aide alimentaire en termes de soutien logistique (camions, chauffeurs, espaces de stockage...), de distribution de bons alimentaires et de paniers locaux à tarif réduit, ou encore d'aides (financières, en produits frais) pour les parents d'élèves de leur restauration collective.

Durant cette période, les compétences au sein des collectivités se sont étoffées, notamment en décloisonnant certaines thématiques telles que l'agriculture, l'alimentation et le social. Les collectivités ont également endossé un rôle important de coordination, tant avec les réseaux d'acteurs publics et privés, que dans l'élaboration d'outils numériques et cartographiques de mise en relation (notamment producteurs – mangeurs).

4 | Pour plus de précisions : Renforcer la résilience alimentaire des territoires Quels apprentissages de la crise Covid-19 ?, Les Carnets Carasso, 2023 - Etude réalisée par Résolis, la Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux, le Labo de l'ESS, Let's Food, le RTES et Terres en Villes dans le cadre d'un appel à projet financé par la Fondation Daniel & Nina Carasso sur les apprentissages de la crise Covid-19 pour renforcer la résilience alimentaire des territoires

# Vers des politiques publiques locales de résilience alimentaire

Les collectivités peuvent aller plus loin et engager leur territoire dans la résilience alimentaire. On peut définir la résilience alimentaire comme la capacité d'un système alimentaire à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps, malgré des perturbations variées et non prévues. L'échelle d'action, les compétences, la responsabilité et la légitimité démocratique des collectivités territoriales leur confèrent une position privilégiée pour construire des projets de résilience alimentaire. Les collectivités territoriales peuvent se saisir de cet enjeu et développer une approche systémique en s'appuyant sur un ensemble cohérent d'actions et de leviers pour bâtir un système alimentaire plus résilient, soutenable et équitable.

Ainsi, de plus en plus nombreuses sont les collectivités territoriales à s'emparer de cet enjeu de l'alimentation durable.



## Un outil numérique de sensibilisation et d'aide au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires : CRATer

Créé par les Greniers d'abondance, une association qui rassemble citoyen.ne.s, chercheur.euse.s, expert.e.s et acteur.rice.s pour étudier les voies de résilience du système alimentaire, l'objectif de CRATer est double :

- participer à la **prise de conscience** d'un large public (citoyen.ne.s, élu.e.s...) sur les enjeux de résilience alimentaire ;
- faciliter le travail lors de la **construction de diagnostics terrain approfondis**, par exemple lors de la réalisation de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) dont le déploiement se généralise dans les collectivités.

CRATer permet d'évaluer et comparer en un clic la résilience et la durabilité du système alimentaire d'un territoire en présentant des indicateurs simples et précis qui facilitent la réalisation de diagnostics territoriaux. Il aide à l'identification des enjeux essentiels, des vulnérabilités et des leviers d'action prioritaires sur chaque territoire. Les résultats sont fournis sous forme d'un pré-diagnostic, qui ne se substitue pas à une étude terrain, mais permet en amont de rassembler une partie des indicateurs utiles. CRATer est un outil libre et accessible à toutes et tous.

Pour aller plus loin : [crater.resiliencealimentaire.org](https://crater.resiliencealimentaire.org)

L'association Les Greniers d'abondance propose également un outil **pour aider à la réalisation d'un diagnostic du système alimentaire et à la conception d'une stratégie de résilience alimentaire adaptée.**

Pour aller plus loin : [resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord](https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord)

## Le regard européen



© Diesis Network



Denis Stokkink & Manon Bouisset

Pour La Solidarité - PLS

**On observe en France depuis quelques années une prise en main de plus en plus importante des enjeux d'alimentation durable par les collectivités locales, ce mouvement est-il semblable à l'échelle européenne ?**

*Oui, cette tendance se retrouve à l'échelle européenne. L'Union européenne a mis en place des cadres comme la stratégie "De la ferme à la table" dans le cadre du Pacte vert européen, qui incitent les États membres à adopter des pratiques alimentaires plus durables. Plusieurs villes européennes ont pris des initiatives exemplaires, telles que Milan avec son Pacte sur la politique alimentaire urbaine ou Barcelone avec son plan alimentaire. En Belgique, Bruxelles a lancé la stratégie Good Food 2, et Liège développe la Ceinture Aliment-Terre.*

**Vous avez récemment réalisé une publication sur le plan Good Food 2 de Bruxelles, pouvez-vous nous le présenter ?**

*Le plan Good Food 2 de Bruxelles, lancé en 2022, vise à promouvoir une alimentation durable dans la région de Bruxelles-Capitale. Il renforce et étend les initiatives pour une transition alimentaire durable d'ici 2030, en soutenant la production alimentaire locale, en réduisant le gaspillage et en promouvant des régimes sains. Le plan inclut l'agriculture urbaine, la création de potagers collectifs et l'intégration de produits durables dans la restauration collective, tout en mobilisant citoyen.ne.s, institutions et entreprises.*

*Le plan Good Food 2 repose sur une collaboration étroite entre les collectivités locales (communes) et l'ESS pilotée par la Région :*

- *Les collectivités soutiennent financièrement les projets ESS, facilitent l'accès aux terres urbaines et fournissent des infrastructures nécessaires.*
- *Les collectivités organisent des consultations publiques et des ateliers participatifs, et établissent des partenariats stratégiques avec les organisations ESS.*
- *Des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation sont développés en collaboration avec les organisations ESS.*
- *Les collectivités soutiennent les incubateurs et attribuent le label Good Food aux établissements respectant les critères de durabilité.*
- *Des réseaux de coopération et des plateformes de mutualisation sont mis en place pour faciliter la collaboration entre acteurs ESS, collectivités et entreprises.*

## Selon vous, quels sont les enjeux en matière d'alimentation durable à l'échelle européenne ?

Nous en recensons 5 :

- **la protection de la nature et de la biodiversité** : promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour préserver la biodiversité.
- **le dérèglement climatique** : réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et à l'alimentation pour atténuer le changement climatique.
- **la santé** : promouvoir des régimes alimentaires équilibrés et de qualité pour prévenir les maladies chroniques et améliorer la santé publique.
- **socio-démographique** : garantir l'accès à une alimentation saine et abordable pour tou.te.s les citoyen.ne.s, en tenant compte des inégalités socio-économiques.
- **économique et emploi** : soutenir l'économie locale et créer des emplois durables dans le secteur agricole et alimentaire, avec des conditions de travail justes et équitables.

## Quels rôles possibles de l'ESS avez-vous identifiés ?

L'écosystème de l'ESS peut contribuer de plusieurs manières :

- par la promotion de modèles agricoles durables en soutenant les petites exploitations et les pratiques agroécologiques, et en développant des coopératives agricoles.
- par le renforcement des circuits courts et des marchés locaux en créant des réseaux de distribution locaux et en encourageant les marchés de producteur.rice.s et les AMAP.
- par la sensibilisation et l'éducation des consommateur.ice.s en développant des programmes éducatifs et des campagnes de communication pour promouvoir des comportements alimentaires responsables.
- par la réduction du gaspillage alimentaire en mettant en place des initiatives de récupération et redistribution des surplus alimentaires, et en sensibilisant au gaspillage alimentaire.
- Par l'inclusion sociale et équitable en garantissant l'accès à une alimentation saine pour tou.te.s, et en proposant des programmes de formation et d'insertion professionnelle.
- En influençant les politiques publiques et en participant aux forums et réseaux européens pour développer des projets transnationaux.

En mobilisant ces stratégies, l'écosystème de l'ESS européen peut significativement contribuer à la transition vers des systèmes alimentaires durables, résilients et équitables.

Pour La Solidarité est un think & do tank européen engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable - <https://www.pourlasolidarite.eu/>

## 2. L'alimentation durable, un champ investi par l'ESS

### Des structures investies de l'amont à l'aval de l'alimentation durable

Les acteurs de l'ESS sont des acteurs majeurs pour le développement d'une alimentation durable et accessible à toutes et tous. De par leurs valeurs et leur fonctionnement, les structures de l'ESS permettent le maintien de la valeur sur les territoires, la création d'emplois locaux, un meilleur partage de la valeur, une prise en compte des personnes les plus précaires, l'implication et la sensibilisation des citoyen.ne.s et consommateur.rice.s... Certaines structures remettent la consommation locale, l'implication des personnes, le respect de l'environnement et la promotion de la santé au cœur des préoccupations sociétales, et apportent une alternative à l'assistance alimentaire.

Si l'ESS est historiquement engagée sur ces sujets - par exemple les premières boulangeries coopératives du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour permettre l'accès à un pain de qualité aux ouvrier.ère.s - de nombreuses initiatives de l'ESS se déploient aujourd'hui dans les territoires et prônent de nouvelles formes de solidarité entre producteur.rice.s et consommateur.rice.s.

L'ESS intervient sur l'ensemble des maillons pour le développement d'une alimentation plus durable et solidaire : éducation/sensibilisation, justice alimentaire, lutte contre le gaspillage, développement d'une agriculture responsable, développement de circuits courts, structuration de filières de proximité.

De nombreux acteurs de l'ESS accompagnent l'**installation paysanne et la structuration de l'activité** : le réseau des **CIVAM** (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, qui réunit 130 associations), la **Fadear** qui œuvre pour la formation des paysan.ne.s, l'accompagnement à l'installation et à la transmission, le déploiement et la défense de l'agriculture paysanne, le réseau des **CUMA** (10 000 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en France), la **FNAB**, Fédération Nationale d'Agriculteurs Biologiques organisée en groupes régionaux et départementaux (GRAB), la foncière **Terre de Liens**, les jardins maraîchers d'insertion sociale tels que les **Jardins de Cocagne, etc.**

A l'étape de la **transformation** : certaines conserveries, légumeries ou abattoirs sont sous forme coopérative, par exemple en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Les initiatives ESS sont présentes à l'échelle de la **distribution**, via par exemple les épiceries solidaires, les supermarchés coopératifs ou les structures de vente en circuit court telles les AMAP, le commerce équitable, les groupements d'achats.

Enfin à l'échelle de la **consommation**, de nombreuses structures de l'ESS interviennent sur le plan de la sensibilisation aux enjeux d'une alimentation durable, saine, de la réduction des déchets alimentaires (associations d'éducation populaire, tiers-lieux nourriciers), etc.

Des structures et réseaux de l'ESS sont également engagés sur le **plaidoyer en faveur d'une alimentation durable**. La plupart des réseaux nationaux et structures d'initiatives solidaires de développement agricole et rural ont constitué une plateforme associative pour contribuer au développement d'une agriculture paysanne, le **pôle InPACT : Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale**.



Les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) peuvent être un appui pour identifier les structures ESS du territoire investies sur l'alimentation durable. ESS France a créé **Cart'éco, une plateforme qui référence les structures de l'économie sociale et solidaire** engagées au cœur des territoires pour accélérer la transition écologique et notamment les structures engagées en faveur de l'agriculture et l'alimentation durable.

Pour aller plus loin : [carteco-ess.org](https://carteco-ess.org)



A venir une cartographie des acteurs de l'ESS pour l'installation en agriculture dans le cadre du projet TRESSONS 2024 porté par l'Avisé et le RTES.

« Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire contribuent largement à ces dynamiques en construisant chaque jour un système alimentaire durable plus juste, plus solidaire, plus démocratique, qui met l'humain et son environnement au cœur. Depuis longtemps déjà, les structures de l'ESS, de l'insertion par l'activité économique, et plus récemment les collectivités, œuvrent dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. De ces expériences, de nouveaux modes d'entreprendre ont émergé, qui méritent d'être démultipliés. »



© Bien fait pour ta com'

**Maud Caruhel**

vice-présidente en charge de l'ESS, de l'Insertion, de l'Économie circulaire et des Déchets, Région Nouvelle-Aquitaine

# L'ESS, des typologies de structures particulièrement adaptées pour répondre à la diversité des enjeux

De longue date impliquées sur ces enjeux, les spécificités des structures de l'économie sociale et solidaire représentent de véritables atouts pour le développement de systèmes alimentaires durables et solidaires.

## Des structures non-lucratives ou à lucrativité limitée, ancrées dans les territoires

- **Associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales partagent le principe de non-lucrativité ou lucrativité limitée.**

## Des structures qui favorisent la création d'emplois et l'inclusion

- **Les structures d'insertion par l'activité économique**

Les **Jardins de Cocagne** sont des exploitations maraîchères biologiques, à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ils ont généralement le statut d'associations loi 1901 sans but lucratif et existent principalement sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

**Tête Haute** est une brasserie artisanale et houblonnière conventionnée entreprise d'insertion en **Loire-Atlantique**. Agréée ESUS, entreprise solidaire d'utilité sociale, Tête Haute élabore des bières à partir de matières premières locales issues de l'agriculture biologique.

- **Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)**

**Co-actions Agri** est une CAE créée en 2021 à Captieux en Gironde, suite au constat de l'augmentation du nombre de porteurs de projets en lien avec l'agriculture et l'alimentation au sein de la CAE généraliste Co-actions, et face à un monde agricole marqué par des conditions de travail difficiles et la précarité. Co-actions Agri accompagne les porteurs de projets agricoles à travers la gestion administrative, la mise à disposition de Foncier, un accompagnement pour être certifié "Agriculture Biologique", et via un encadrement technique de la production maraîchère. La CAE aide également les collectivités à mener des démarches de transition agricole.

- **Les Entreprises à But d'Emploi (EBE) de l'expérimentation Territoires zéro chômeurs longue durée**

Épiceries solidaires, maraîchage biologique ou en transition favorisant l'accès à une meilleure alimentation pour les habitant.e.s du territoire... les EBE développent souvent des activités favorisant l'alimentation durable.

L'EBE **Jardins Solidaires à Gerzat** dispose d'un terrain cultivable de plusieurs hectares et développe une activité de maraîchage pour alimenter des marchés solidaires. Une des activités explorées, non pleinement satisfaite aujourd'hui sur la métropole de Clermont-Ferrand, est la prestation de services auprès du monde agricole (main d'œuvre et matériel). L'EBE initiée par le Secours Populaire et co-financée par le Département du Puy de Dôme, Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Gerzat, emploie 18 salarié.e.s.

## Des structures qui permettent la mutualisation de moyens

### ➤ Les coopératives

Les **Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)** mettent à la disposition de leurs adhérents du matériel agricole et développent pour certaines une mutualisation des emplois ; **les outils de transformation tels les légumeries ou abattoirs souvent sous forme coopérative ; les plateformes coopératives de distribution de produits bio, etc.**

### ➤ Les tiers-lieux

Depuis quelques années, des tiers-lieux partagent l'ambition de relier l'alimentation et l'agriculture et se reconnaissent sous l'appellation tiers-lieux nourriciers. Bien qu'il existe une grande variété de tiers-lieux nourriciers, ceux-ci sont souvent à la croisée entre l'ouverture aux professionnel.le.s et aux citoyen.ne.s et développent des pratiques de recherche et d'innovation.

Le **Germoir d'Ambricourt dans le Pas-de-Calais** regroupe 3 associations et fait vivre des activités diverses parmi lesquelles : maraîchage bio et espace test agricole, alimentation durable, cuisine professionnelle, accompagnement à la création d'activité, aide aux agriculteur.rice.s en difficulté, expérimentations en agroécologie.

## Des structures multi-acteurs

### ➤ Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

La **SCIC CoopCircuits** a pour mission d'accompagner le changement d'échelle des circuits courts **en France**. Pour ce faire, CoopCircuits met à disposition des organisateurs de circuits courts une plateforme de vente en ligne, sous licence libre. CoopCircuits propose aussi des formations et de l'accompagnement personnalisé pour les gestionnaires ou porteur.euse.s de projets de circuits courts (groupements d'achat, AMAP, épiceries coopératives, drives fermiers, boutiques à la ferme...) voire aux collectivités locales qui souhaitent soutenir les acteur.rice.s de l'alimentation durable. La SCIC CoopCircuits rassemble 5 catégories d'associés : bénéficiaires directs réguliers, bâtisseurs du quotidien, partenaires institutionnels et financiers, partenaires opérationnels, soutiens.

### ➤ Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

Le **PTCE Resto Passerelle** rassemble des acteur.rice.s de la restauration inscrits dans l'ESS de proximité, dans l'insertion par l'activité économique et notamment issus de la formalisation de cuisines informelles de **Seine-Saint-Denis** autour de problématiques communes : formation, achats et approvisionnements, services extérieurs...

## Des structures qui favorisent l'implication des habitant.e.s

### ➤ Les coopératives de consommateur.rice.s

**SuperQuinquin** est une coopérative de consommateur.rice.s participative implantée à **Lille** dans le quartier de Fives (quartier prioritaire de la Politique de la ville). Elle est portée par des citoyens et citoyennes désirant créer une alternative à la grande distribution classique, en proposant des produits de consommation courante de qualité, souvent locaux, et à des prix accessibles. Les membres de SuperQuinquin sont à la fois client.e.s et coopérateur.rice.s. Ils et elles souscrivent pour 100€ de parts à la coopérative, ou 10€ pour les personnes bénéficiaires de minimas sociaux et les étudiant.e.s. Ils s'engagent également à effectuer 3 heures de service par mois pour assurer les tâches nécessaires au bon fonctionnement du supermarché.

## Des structures qui favorisent les expérimentations collectives

### ➤ Les coopératives éphémères

Développé en 2019 par le Pôle Territorial de Coopération Économique Sud Aquitaine, le **restaurant Metroloco** est une entreprise gérée par des jeunes coopérant.e.s de 17 à 25 ans portée juridiquement par la SCIC Coopérative d'Activités et d'Emplois Interstices Sud Aquitaine. Avec un support d'activité de restauration légère, le Metroloco permet chaque été à une dizaine de jeunes de se tester sur la cogestion d'un restaurant/snack de plage. Les membres du PTCÉ Sud Aquitaine (cf. page 62) ont inventé le concept d'Entreprises Coopératives Jeunesses (ECJ) dès 2019 avec le Metroloco afin de renforcer le pouvoir d'agir des jeunes sur leur avenir et leur territoire.

### ➤ Les espaces test agricoles

**Le Centième Singe** est un tiers-lieu agroécologique et nourricier en archipel dont le site principal est à Castanet Tolosan sur un site de 3 hectares comprenant 700m<sup>2</sup> de bâtiments. Le cœur d'activité du Centième Singe est l'accompagnement des projets agroécologiques des collectivités et des structures et la sécurisation des parcours de reconversion dans l'agriculture. A ce titre, il mobilise son association espace-test agricole (membre du Réseau National des Espaces-Test Agricole - RENETA) qui met à disposition de porteurs de projet terre, moyens de productions, accompagnement dédié, portage juridique et social de leur activité jusqu'à 3 ans maximum.

### ➤ Les monnaies locales complémentaires

Territoires à Vives Montpellier, qui expérimente de nouvelles coopérations pour développer des systèmes alimentaires de proximité en commun plus durables, plus solidaires et plus démocratiques, a créé la **MONA, Monnaie Alimentaire en partenariat avec la Graine, monnaie locale complémentaire citoyenne de l'Hérault** pour expérimenter et modéliser une monnaie alimentaire utilisable dans un circuit alimentaire durable et conventionné, dans le cadre de la Caisse Alimentaire Commune (cf. page 40).

# 3. Leviers d'actions des collectivités locales

## Les compétences des collectivités locales

Aucun texte n'attribue spécifiquement de compétence dans le domaine de l'alimentation à un niveau de collectivité. C'est donc à partir de leurs diverses compétences que les collectivités peuvent agir directement ou indirectement sur l'alimentation. Les collectivités peuvent également s'appuyer sur les compétences partagées que sont **le tourisme, la culture et l'éducation populaire** pour développer des actions de sensibilisation, des événements autour du Bien Manger, etc.

Les possibilités d'action des collectivités sont nombreuses et ont tout intérêt à être coordonnées et à s'appuyer sur une coopération entre État, collectivités et acteurs locaux.

Les 2 leviers identifiés par le Programme National d'Alimentation (PNA) pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable, concernent particulièrement les collectivités :

- la restauration collective, qui concerne l'ensemble des niveaux de collectivités,
- les projets alimentaires territoriaux, qui jouent un rôle important pour décroïsonner et articuler les interventions et permettre une approche systémique.



Terres en ville et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ont développé l'outil **Agir pour l'alimentation locale** dont l'objectif est de mettre à disposition une base de connaissances juridiques et d'expériences pratiques sur les possibilités d'action des collectivités territoriales en matière d'alimentation locale. Cette plateforme permet d'identifier les compétences légales directes ou indirectes des collectivités territoriales (régions, départements, communes) en matière de production, de transformation et de consommation d'aliments locaux.

Pour aller plus loin : [agirpourelalimentationlocale.fr](http://agirpourelalimentationlocale.fr)

## Les points d'appui pour les Régions

---

- **Aménagement du territoire et environnement** : la Région est par exemple chargée du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), un levier important pour la protection des terres agricoles notamment.
- **Développement économique et innovation** : les Régions, qui doivent inscrire un volet ESS dans leur Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), peuvent financer et accompagner la création d'entreprises dans l'ESS, la reprise d'entreprises sous forme coopérative dans le domaine agricole et alimentaire, soutenir les démarches de coopérations économiques (SCIC, PTCE...). Elles peuvent également intégrer l'alimentation à leur stratégie régionale de l'innovation. "L'alimentation saine, durable et territorialisée" est par exemple l'un des 8 Domaines Stratégiques d'Innovation de la Stratégie Régionale de l'Innovation Occitanie 2021- 2027.
- **Formation professionnelle** : intégrer les enjeux de l'alimentation durable dans la formation professionnelle, soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique via la formation des demandeurs d'emplois, etc.
- Restauration au sein **des lycées**, et plus largement actions en faveur d'une restauration collective bio, locale et équitable (commande publique responsable, sensibilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire, investissement dans des plateformes de distribution, des outils de transformation, etc.).
- **Gestion des programmes européens** : les Régions gèrent en totalité ou en partie plusieurs programmes européens pouvant être mobilisés en faveur d'une alimentation durable : le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), une partie du FSE+, le Fonds de Transition Juste (FTJ), ainsi que le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'aquaculture (FEAMP).

# Les points d'appui pour les Départements

- **Appui en ingénierie aux territoires** : les Départements peuvent impulser des dynamiques collectives d'animation territoriale, notamment autour de la transition alimentaire. Une trentaine de départements portent par exemple un projet alimentaire Territorial. C'est le cas de la **Seine-Saint-Denis**, des **Landes**, de la **Loire-Atlantique**, de la **Nièvre** et de la **Meurthe-et-Moselle**.
- **Aménagement du territoire** : les Départements s'occupent de l'équipement rural, de l'aménagement foncier, de la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les Communes. Ils peuvent également intervenir par le biais des aides qu'ils allouent à ces dernières.  
Les Départements ont la possibilité de délimiter des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) associés à des programmes d'action. Le PAEN permet de réunir dans un même outil une possibilité de maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement.
- **Solidarité et cohésion territoriale** : en matière d'**action sociale et de lutte contre l'exclusion et la pauvreté**, les Départements peuvent agir sur le plan de la solidarité et de la démocratie alimentaires (plusieurs Départements sont investis dans des expérimentations de sécurité sociale alimentaire) notamment via un soutien aux initiatives de l'ESS : soutien aux épiceries solidaires, jardins partagés, associations de glanage, structures de l'éducation populaire, etc.
- **Insertion sociale et professionnelle** : de nombreuses structures de l'insertion par l'activité économique sont investies dans le champ de l'alimentation. Les Départements peuvent soutenir ces démarches et mobiliser le FSE+ pour ce faire.
- **Restauration au sein des collèges, et plus largement en faveur d'une restauration collective bio, locale et équitable** (commande publique responsable, sensibilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire, investissement dans des plateformes de distribution ou des outils de transformation en SCIC, etc.).
- **Aides économiques indirectes sur certaines filières locales** : aides à l'installation d'espaces test agricoles, aides directes aux producteurs, attractivité touristique du territoire, etc.

# Les points d'appui pour le bloc communal

- **Animation des PAT** : la majorité des PAT sont portés par des intercommunalités.
- **Urbanisme** : le bloc communal doit établir des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme éventuellement intercommunaux (PLU(i)). Il peut intégrer des orientations agricoles et environnementales à ces outils de planification : préservation de terres agricoles, réorientation du foncier existant vers la production alimentaire, instauration de zones agricoles protégées (possible introduction de la notion de terres nourricières ou terres alimentaires dédiées à une production consommée localement). Les communes peuvent effectuer une veille foncière et exercer leur droit de préemption en partenariat avec la SAFER. Les communes et intercommunalités peuvent aussi réserver des terrains pour des jardins partagés, mettre à disposition du foncier pour favoriser des points de vente en circuits courts et les producteurs locaux, etc.
- **Restauration des écoles et plus largement, actions** en faveur d'une **restauration collective** bio, locale et équitable (commande publique responsable, sensibilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire, investissement dans des plateformes de distribution, des outils de transformation, etc).
- **Développement économique** : le bloc communal est compétent en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, aides à l'immobilier d'entreprise ou bien en cas de carence de l'initiative privée pour le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les métropoles peuvent soutenir la création ou la reprise d'entreprises. Les intercommunalités disposent de la compétence abattoirs. Les intercommunalités peuvent passer des conventions avec les Régions pour attribuer d'autres types d'aides économiques.
- Dans le cadre des **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**, les communes et intercommunalités compétentes peuvent octroyer des bons alimentaires ou permettre l'accès à des paniers à prix réduits ou à un groupement d'alimentation familiale. Le CCAS peut aussi promouvoir et soutenir l'ouverture d'épicerie sociale et solidaire.
- **Santé et environnement** : les communes peuvent mobiliser le contrat local de santé pour travailler sur les enjeux alimentaires ou sur leur compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie notamment pour sensibiliser les citoyens et citoyennes aux enjeux d'une alimentation saine et durable.
- **Politique de la ville** : les communes et intercommunalités peuvent mobiliser les crédits politiques de la ville pour une large diversité de projets menés en quartiers prioritaires autour de l'alimentation.
- **Collecte et traitement des déchets** : dans le cadre de la compétence collecte de déchets, la collectivité doit collecter les déchets alimentaires depuis le 1er janvier 2024. Elle peut faire appel à des structures de l'ESS, fournir les agriculteurs en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

## Développer les coopérations inter-territoriales pour la transition alimentaire

L'imbrication des enjeux et donc des échelles territoriales oblige à penser l'articulation entre les différents niveaux de collectivités. En matière d'alimentation, les territoires ne sont pas égaux, certains davantage producteur.rice.s et d'autres davantage consommateurs. Travailler l'articulation et les complémentarités entre territoires, organiser les réciprocitys, favoriser le partage d'expériences... autant de fonctions pour lesquelles **des structures de l'ESS peuvent être des appuis**, soit pour favoriser le **dialogue** et la **co-construction**, soit pour **porter les coopérations** d'intérêt collectif.

Dans le cadre de **coopérations infra-territoriales**, Terres en villes (réseau des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations) identifie 4 grandes fonctions que peut jouer une organisation territoriale (PETR, PNR, intercommunalités...) auprès de ses membres : l'animation ; la veille et la prospective ; la (co)production et le (co)portage de la stratégie agricole et alimentaire ; l'expérimentation et la réalisation d'actions de démonstration.

Les collectivités peuvent mobiliser une diversité d'outils pour favoriser les **coopérations et alliances entre territoires** autour des enjeux de l'alimentation durable :

En Loire-Atlantique, un PAT est porté à l'échelle du territoire du département. Il est co-animé par le **Conseil Départemental de Loire-Atlantique et les intercommunalités** autour de 3 axes (structuration de Filières et accessibilité alimentaire, Foncier agricole, restauration collective), chacun animé par 2 collectivités.

Le **Projet Alimentaire inter-territorial (PAIT) de la grande région grenobloise** rassemble 9 territoires et 3 acteurs (Réseau des Conseils de Développement, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et le Collectif Autonomie Alimentaire). Labellisé en 2020 suite à un long processus de structuration, il s'articule autour de 3 axes : une restauration collective saine, durable et responsable ; le changement de comportement alimentaire ; l'Observatoire et la Prospective 2050.

Nantes Métropole a signé un **contrat de réciprocité** avec le Pays de Retz en 2019, qui porte notamment sur l'alimentation : réflexion pour la création d'un abattoir de proximité sur le territoire, formation commune pour les gestionnaires des restaurants scolaires, rencontres avec des producteur.rice.s et artisan.e.s volontaires pour approvisionner la restauration collective, visite du MIN par les agriculteur.rice.s des territoires, etc.

Les **contrats de coopération de Bordeaux Métropole** sont des contrats de partenariat, d'une durée de six ans, signés avec des intercommunalités du territoire girondin et portant notamment sur la **gouvernance et les transitions agricoles et alimentaires**.

La **coopération internationale** entre **Montpellier Méditerranée Métropole et le Département de Rufisque au Sénégal** depuis 2017 sur les politiques alimentaires. Porté par l'ONG GRDR et la Chaire Unesco Alimentations du monde, elle porte notamment sur la restauration scolaire, le maintien de l'agriculture péri-urbaine et l'accompagnement à la création de petites entreprises agro-alimentaires créatrices d'emplois pour les femmes et les jeunes.

## Les enseignements du programme



Le programme Territoires en Transition Agroécologique et Alimentaire (TETRAA)<sup>4</sup> a été créé et est co-piloté par la Fondation Daniel et Nina Carasso en partenariat avec AgroParisTech. Doté d'un budget total de 5,7 millions d'euros sur 5 ans (2020 à fin 2024), TETRAA accompagne 9 territoires pilotes dans le but d'accélérer leurs démarches et de renforcer l'ingénierie de la transition. TETRAA apporte un appui financier, un appui opérationnel collectif et un appui analytique.

*L'un des enseignements est l'importance du **portage politique par les élu.e.s, quelque soit l'échelon de la collectivité**. Ce portage politique peut prendre corps grâce à une vision explicite des changements souhaités, ainsi que des ambitions et objectifs clairement affichés.*

*Autre constat, les acteurs économiques du système alimentaire sont peu impliqués dans les projets de transition portés par les acteurs publics. Absence de culture du dialogue, manque de disponibilité, divergences d'intérêts... les raisons invoquées ne manquent pas mais certains territoires font bouger les lignes dans ce domaine.*

*Dans les territoires du programme TETRAA, les collectivités créent des projets pour accompagner au changement de pratiques des agriculteurs, soutenir l'agriculture biologique, améliorer l'approvisionnement de l'aide alimentaire par des produits bios, locaux et équitables, structurer des filières locales durables, etc. La conditionnalité des aides versées par les collectivités leur permet également de gagner en cohérence avec le projet de transition porté par et pour le territoire.*

*Les collectivités peuvent aussi mobiliser des expert.e.s (bureaux d'études spécialisés, enseignant.e.s-chercheur.euse.s) et présenter des données scientifiques peut permettre de sortir des clichés et des idéologies et d'échanger sur une base commune avec les différentes parties prenantes.*

*Malgré leur engagement, les collectivités font face à de nombreux freins : leur organisation (en services), leur fonctionnement (en silos) ou encore leurs budgets (moyens alloués aux sujets agricoles et alimentaires) ne leur permettent pas de traiter d'enjeux complexes. Dans ce contexte, la gouvernance des projets de transition est un écueil récurrent : il ne s'agit pas seulement d'impulser une dynamique, mais bel et bien de mobiliser sur le temps long. D'une part, cela nécessite que la collectivité affirme clairement les règles du jeu pour toutes les parties prenantes (quels moyens ? quels intérêts à participer ?) et endosse pleinement son rôle de coordinateur et d'animateur des démarches de transition. D'autre part, cela requiert un dispositif de suivi-évaluation permettant de suivre les actions de chacun.e, de les documenter, de pouvoir les communiquer, et ainsi de nourrir une démarche de progrès, essentielle à la pérennité de tels projets.*

Pour aller plus loin, rendez-vous sur [programme-tetraa.fr](http://programme-tetraa.fr)

# Renforcer l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la restauration collective

Proposer au plus grand nombre des repas sains et de qualité, limitant les impacts environnementaux et la pression sur les ressources, accessibles, tout en permettant la juste rémunération des producteurs : la restauration collective est un levier important pour toutes les collectivités.

**La loi Egalim**, née des États généraux de l'alimentation et adoptée le 30 novembre 2018, impose à la restauration collective :

- d'intégrer au moins **50% de produits durables et de qualité** : commerce équitable, label rouge, AOP, prise en compte des externalités environnementales, produits de la ferme...
- d'intégrer au moins **20% de produits bio ou en conversion**, calculés sur la valeur d'achat.
- d'expérimenter **un menu végétarien hebdomadaire** sur 2 ans et de réaliser un plan pluriannuel de diversification des protéines.
- de réaliser **un diagnostic du gaspillage alimentaire**, de faire des dons et de rendre publics ses engagements en la matière.
- de **supprimer les bouteilles en plastique** (2020) et les contenants de cuisson, de réchauffe et de service en plastique (2025).

## ➤ Faire un état des lieux

Quelle part actuelle des produits durables et de qualité dans l'approvisionnement ? Quels produits durables et/ou de qualité peuvent être fournis de façon locale ? Quelles sont les marges de manœuvre, les contraintes des contrats en cours (durée...) ?

## ➤ Renforcer la part de produits bio et locaux dans l'approvisionnement

Pour des commandes d'une même famille de produits sur une année d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'achat de gré à gré est possible. Au-delà de ce seuil, une formulation adéquate du cahier des charges des marchés publics (pondération des critères : qualité, saisonnalité des produits, délais de livraison assurant la fraîcheur des produits...) mais aussi information auprès des réseaux de producteurs et actions de sensibilisation peuvent encourager et faciliter la réponse de petits producteurs locaux et bios.



**Paysages alimentaires**, l'observatoire mis en place par Un plus Bio, l'association de développement des cantines bio en France, permet de réaliser un auto-diagnostic et de soulever de façon transversale des sujets au sein de la collectivité.

Plus d'informations sur : [www.unplusbio.org](http://www.unplusbio.org)



**Le label Ecocert en cuisine** certifie 3 niveaux d'exigences : 20%, 40% ou 60% de bio. Il porte également sur le nombre de composantes locales et sur des exigences en matière d'écologie en cuisine. Il s'agit d'un label privé et payant qui a l'avantage d'apporter une certification aux familles.

Plus d'informations sur : [labelbiocantine.com](https://www.labelbiocantine.com)



© Cité maraîchère

La commune de Romainville, en Seine-Saint-Denis, a inauguré en mai 2023 une cantine scolaire 100% bio et locale. Située dans un quartier prioritaire, c'est la première cantine d'Île-de-France à proposer un tel menu. Tous les produits laitiers, légumineuses, œufs et légumes viennent d'Île-de-France, dont certains de [la Cité maraîchère](#), une serre verticale à Romainville.

Seuls la viande et le poisson viennent de régions voisines et leur part a diminué dans les assiettes. L'aventure a démarré en janvier 2021 : deux ans d'appels d'offres aux Fournisseur.euse.s, de diagnostic et de travaux... Puis les personnels ont suivi une formation avec la SCIC Nourrir l'Avenir. Un chef et 4 personnes, auparavant à mi-temps et désormais à plein temps, assurent 320 repas d'enfants au quotidien. Le repas est passé de 7,35 € à 6,38 €. Une baisse qui s'explique, entre autres, par la lutte contre le gaspillage alimentaire. François Dechy, le maire de Romainville, envisage une extension à toutes les écoles de la ville d'ici dix ans.

### ➤ Cibler les potentiels produits concernés par le commerce équitable

La loi ESS de 2014 intègre juridiquement le commerce équitable à l'économie sociale et solidaire et fait évoluer la définition de ce dernier en l'élargissant à des relations économiques avec tous les producteur.rice.s, y compris en France. A travers l'article 257 de la loi Climat et Résilience de 2021, les produits issus du commerce équitable sont intégrés à la liste des produits d'alimentation saine et durable. Intégrer des produits de commerce équitable dans ses achats permet de répondre aux engagements Egalim.

Au Département de Meurthe-et-Moselle, le café, le thé, le riz et les épices de la restauration collective des agents de la collectivité sont issus du commerce équitable.



L'adoption d'un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables** (SPASER), obligatoire à partir de 50 millions d'euros d'achats annuels, est une **opportunité pour mobiliser pleinement les leviers de la commande publique** en faveur du développement d'une alimentation durable.

## ➤ Travailler sur les compétences et savoir-faire au sein des collectivités

Le renforcement de l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la restauration collective s'appuie également sur le développement de formations et d'actions de sensibilisation auprès des personnels de la restauration collective et des acheteurs ainsi qu'auprès des producteurs et fournisseurs.

### Bien manger dans les lycées bretons

Dans le cadre de sa feuille de route « Bien-manger dans les lycées », la Région Bretagne a expérimenté en 2020-2021 dans 14 lycées pilotes différentes actions d'assistance technique et juridique des acheteurs publics de la restauration collective pour l'approvisionnement de denrées, mais aussi des actions d'éducation alimentaire et de lutte contre le gaspillage. Pour ce faire, la Région a retenu l'association Aux Goûts du Jour et quatre Groupements d'Agriculteurs Bio (GAB). Ces actions expérimentales ont été généralisées en 2021-2022 dans tous les lycées publics bretons.



“Le monde agricole doit évoluer et le Conseil régional de Bretagne entend l'accompagner : nous promovons le « bien manger pour tou.te.s » dans nos lycées tout particulièrement en exigeant des produits locaux, biologiques dans les assiettes de nos jeunes ; nos investissements agricoles sont conditionnés à des démarches d'agroécologie et de transition ; un plan bio ambitieux a été adopté. Et nous avons besoin de l'ESS pour proposer des solutions différentes, pour expérimenter de nouvelles manières de faire dans les domaines de la formation, l'accès au foncier via des propriétés collectives, l'accessibilité alimentaire, la préservation et la restauration de nos ressources en eau et biodiversité. Je suis convaincue que l'ESS apporte des alternatives pertinentes pour répondre aux défis environnementaux et sociaux qui sont les nôtres mais aussi répondre aux aspirations de la société : paysan.ne.s, consommateur.rice.s, citoyen.ne.s. Avec 2 maîtres mots : pouvoir d'agir et coopération.”



**Gaëlle Le Stradic**

conseillère régionale déléguée à l'économie sociale et solidaire, Région Bretagne

## ➤ Maîtriser les coûts

**La maîtrise des coûts peut s'appuyer sur plusieurs actions :** la lutte contre le gaspillage alimentaire en travaillant avec des associations locales ou des acteurs nationaux de l'ESS ; la diminution de la part de viandes dans les commandes (repas végétariens).

## ➤ Soutenir ou s'impliquer dans des plateformes collectives d'approvisionnement

Mettre en relation l'offre et de la demande pour faciliter le développement d'achats de proximité par la restauration collective, contribuer à la structuration de la demande et d'une offre de proximité, offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs locaux, etc. Autant d'objectifs poursuivis par des plateformes collectives souvent structurées sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).



La Coopérative Bio d'Île-de-France est soutenue par le Département de Seine-Saint-Denis. Regroupant une trentaine d'exploitant.e.s agricoles, plusieurs acteurs de la transformation et de la distribution et des collectivités, la SCIC a pour objectif de favoriser un changement d'échelle de l'agriculture bio francilienne par l'approvisionnement des cantines d'établissements scolaires et par l'approvisionnement de magasins bio. La SCIC assure une planification de volumes et la garantie d'un prix fixe sur 3 ans. Le Département de Seine-Saint-Denis est sociétaire de cette SCIC.

## ➤ Agir sur les outils de production, d'approvisionnement et de transformation

Développement de régies agricoles (maraîcher.ère salarié.e de la collectivité), création de groupements de producteur.rice.s, de plateformes de producteur.rice.s bio, de politiques de structuration de filières et d'outils de transformation comme les légumeries, les abattoirs...

“Je suis persuadé que pour favoriser la souveraineté alimentaire de nos villes, il faut recréer de véritables filières de proximité à des échelles raisonnables. Des liens forts entre productions maraîchères vertueuses en zones périurbaines / rurales et consommation en zone dense métropolitaine doivent être recréés. Si des équipements comme la Cité maraîchère peuvent constituer les démonstrateurs d'une alimentation durable, ils ne peuvent, loin s'en faut, permettre l'accès à l'autosuffisance alimentaire.

C'est pour répondre à cette idée force qu'ACTES, l'Agence Communale de la Transition Écologique et Solidaire, a pour projet de vendre à prix raisonnés dans nos différents quartiers populaires de la ville des légumes bio et de saison. C'est un projet majeur d'éducation populaire au goût et au bien manger que nous tentons de développer. Dans la même philosophie, nous menons une expérimentation sur la réimplantation de cuisines au sein des écoles, alimentées en produits issus de circuits courts, bio et de saison. Au-delà de fournir aux enfants une nourriture équilibrée et de qualité, nous voulons construire un projet pédagogique fort au sein de ces écoles.”



© Autrement Romainville

**François Dechy**  
Maire de Romainville



📍 Pyrénées Atlantiques

## Manger Bio&Local, le projet du Département des Pyrénées Atlantiques

Le **Département des Pyrénées Atlantiques** a mis en place dès 2010 un programme alimentaire qui vise essentiellement à **favoriser la place de l'alimentation durable dans la restauration collective**. Un comité de suivi réunissant des représentant.e.s de groupes scolaires, des gestionnaires, des cuisinier.ère.s, des associations de parents d'élèves, les réseaux des EPHAD, l'association des Maires et des Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques... se réunit une à deux fois par an.

Le Département a dans un premier temps travaillé avec les collèges, puis avec les foyers de protection de l'enfance, crèches, EPHAD, collectivités et plus récemment les Foyers de Jeunes travailleurs. En 2023, 157 établissements sont concernés et le Département travaille avec 150 producteur.rice.s. Ce travail engagé en 2010 a permis de passer **de 4% de produits bio dans la restauration collective à 47% en 2022**.

Le Département a mis en place des outils et organise des temps d'échanges de bonnes pratiques, avec la volonté de ne pas avoir comme seule entrée la production locale mais également d'**intervenir sur les enjeux de santé, environnementaux et sociaux**. Pour cela, le Département fait intervenir des spécialistes auprès de différents publics : diététicien.ne.s, médecins, scientifiques, rendez-vous santé et climat autour d'un produit, des rencontres dédiées aux personnels de cuisines, aux acheteur.euse.s, aux personnels de service, aux élu.e.s...

Concrètement, le Département soutient une plateforme de producteur.rice.s actuellement sous forme associative mais avec la perspective de se transformer en SCIC. Une charte sur l'approvisionnement a été co-rédigée avec 8 associations de producteur.rice.s du territoire qui apporte des garanties et permet de développer la confiance entre les parties prenantes, autour des enjeux de juste répartition de la valeur, transparence, prix et accessibilité. Le Département travaille également avec des associations d'éducation à l'environnement pour mettre en place des actions de sensibilisation. Le Département met à disposition des communes, via un appel à manifestation d'intérêt, un dispositif d'ingénierie pour les accompagner dans une évolution du modèle de leur restauration collective : accompagnement sur travaux, recrutement du personnel, dispositifs financiers... Les travaux d'investissement de cantine sont finançables par le Département et si la commune intègre le programme Manger Bio&Local, le Département peut prendre en charge le matériel et le mobilier qui permettent de travailler davantage les produits bruts.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site du Département - <https://le64.fr/manger-bio-local-64>

## Intégrer le commerce équitable dans son SPASER, l'exemple de la Région Occitanie

Dans le cadre de son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2023-2028, la **Région Occitanie** a choisi de promouvoir le commerce équitable.

Le SPASER de la Région Occitanie résulte d'une forte volonté de la Région de s'inscrire dans une démarche durable, en concertation avec les acteur.ice.s locaux de l'alimentation.

L'un des 20 chantiers entrepris dans le cadre du SPASER est consacré au **commerce équitable**. Le chantier n°8, "**Développer les achats de produits issus du commerce équitable**", vise une augmentation annuelle de 10% des volumes d'achats de produits équitable et se décline en 3 actions :

- **Sensibiliser, former et accompagner au développement des achats de produits issus du commerce équitable** : sensibiliser et former les acheteurs et prescripteurs de la Région ; accompagner les entreprises proposant des produits issus du commerce équitable sur les opportunités offertes par la commande publique régionale ; diversifier les segments concernés grâce à un sourcing approfondi.
- **Mettre en œuvre l'achat de produits issus du commerce équitable** : adapter l'allotissement afin de permettre l'achat de produits issus du commerce équitable tout en tenant compte des capacités des fournisseur.euse.s ; développer l'utilisation d'une clause d'exécution et de labels ou équivalent ; développer l'utilisation des critères d'analyse des offres relatifs à la garantie de la rémunération équitable des producteur.rice.s ; expérimenter l'utilisation des variantes et ainsi encourager l'émergence de proposition de produits équitables.
- **Évaluer les marchés intégrant des achats de produits issus du commerce équitable**, et les intégrer dans les bilans d'exécution des marchés.

La Région Occitanie participe à la campagne de sensibilisation annuelle, la Quinzaine du commerce équitable, en diffusant la campagne d'affichage dans sa collectivité. Elle a délibéré en mai 2024 sur l'engagement de la collectivité au sein du Réseau des Territoires de Commerce Equitable en signant la charte d'engagement. Le soutien à cette dynamique de réseau contribue au développement durable du territoire en mobilisant le levier environnemental, social et économique de la commande publique.

## « Du 47 dans nos assiettes » pour une alimentation locale, responsable et solidaire en Lot-et-Garonne

Depuis plusieurs années, le **Département du Lot-et-Garonne** a engagé une démarche volontariste et ambitieuse afin de **faire des collèges du territoire des lieux d'achat et de consommation alimentaire responsables et solidaires de l'économie locale et de lutte contre le gaspillage**, qui s'inscrit dans le programme « **Du 47 dans nos assiettes** ».

Le Département a mis en place un groupement départemental d'achat de denrées alimentaires. C'est aujourd'hui **plus de 80% de produits frais** et **près de 25% de bio**. La mise en place de ce dispositif a permis de réduire considérablement le gaspillage alimentaire. Il représentait un volume de déchets de 25 à 35% selon les menus, il représente aujourd'hui 12% des denrées mises en production. La traçabilité des producteurs et des produits a été privilégiée dans le choix des fournisseurs, ce qui a permis d'accentuer l'origine lot-et-garonnaise de l'approvisionnement (notamment les viandes et les yaourts).

Un outil informatique de gestion a été déployé sur l'ensemble des collèges (équipe de cuisine et gestionnaires) afin de disposer d'un **logiciel unique pour la passation des commandes et la gestion des stocks**. Ainsi, le service restauration du Département dispose d'une vision globale des achats et du respect des objectifs fixés par le programme départemental. Ce logiciel permet de suivre les volumes commandés (lutte contre le gaspillage alimentaire), le budget matières premières alloué ainsi que la part de produits issus de l'agriculture biologique et sous signe d'identification de qualité et d'origine (SIQO) mais aussi la part de produits frais et en circuits courts. Les produits ultra-transformés sont prohibés au sein des collèges du Lot-et-Garonne.

Cette démarche a permis la labellisation Etablissement Bio Engagé, label délivré par Interbio Nouvelle-Aquitaine, de 7 collèges en 2023 et 10 en 2024. Une belle reconnaissance pour le Département qui se donne pour objectif que 100 % des collèges soient labellisés en 2025. Avec ces premières labellisations, le Département a souhaité mettre à l'honneur ses agents territoriaux, notamment les chefs et leurs équipes qui chaque jour préparent et servent les repas des collégiens et collégiennes en veillant à leur équilibre alimentaire. Les résultats sont là : moins de gaspillage alimentaire, des collégiens satisfaits et un programme qui concernera bientôt les assiettes des aînés. Une action de santé publique qui conjugue soutien de l'économie locale et maîtrise budgétaire.

# Mobiliser la commande publique pour favoriser le développement d'une alimentation durable sur son territoire

La loi Egalim n'a pas apporté de changement majeur sur les règles de la commande publique en matière d'approvisionnement local, **ce qui n'empêche pas certaines collectivités d'innover.**

Terres de sources, un label pour s'approvisionner auprès des agriculteur.rice.s qui œuvrent pour la qualité de l'eau



© Terres de sources

La Collectivité Eau du bassin rennais est le syndicat de production et de distribution d'eau potable de **Rennes Métropole** et de 13 communes périphériques. Le syndicat a su utiliser les marchés publics pour valoriser économiquement les produits des exploitations agricoles qui s'engagent à améliorer leurs modes de production sur les zones de captages d'eau. Face à l'impossibilité de privilégier les produits locaux dans les marchés publics, une réflexion est menée dans le cadre de Réseau grand ouest de la commande publique et la solution est trouvée : **"plutôt que de créer un marché de fournitures, nous avons lancé un marché de service : nous achetons aux agriculteur.rice.s un service de protection de l'eau.** L'achat de denrées alimentaires devient un simple support de la prestation souhaitée". Un label Terres de sources est créé, il repose sur 42 critères dont 21 servent à évaluer les progrès accomplis pour protéger la ressource en eau. L'agriculteur.rice bénéficie d'une double rémunération : celle du service environnemental rendu pour la qualité de l'eau (bonus financier proportionnel à l'ambition de progrès en s'appuyant sur la clause incitative) et celle de la vente de ses produits à un juste prix. Une SCIC Terres de sources est créée en 2022, elle rassemble 70 producteur.rice.s, 18 transformateur.rice.s, 7 collectivités territoriales, 7 associations et 2 financeurs.

Site internet : <https://terresdesources.fr>

## Expérimenter des "AMAP" de collectivités

"Dans leur volonté d'agir en faveur de la relocalisation des circuits alimentaires, les collectivités ayant des producteur.rice.s sur leur territoire sont confrontées à différents enjeux et à la nécessité de : recapter une partie de la production locale qui s'écoule en dehors du territoire, développer des outils logistiques collectifs adéquats et garantir une sécurité aux producteur.rice.s dans le temps. Des coopérations territoriales sont aussi à imaginer entre les différents territoires, inégalement pourvus en productions alimentaires.

Afin d'explorer les conditions à réunir, les outils collectifs à développer, les outils juridiques de contractualisation et les potentiels blocages à dépasser pour favoriser les circuits alimentaires locaux et permettre aux collectivités locales d'œuvrer en la matière, le RTES souhaite **explorer la possibilité pour les collectivités de passer des "contrats d'engagement locaux", sortes d'AMAP entre collectivités, producteur.rice.s et autres parties prenantes s'inspirant des principes du commerce équitable afin de garantir une juste rémunération aux producteur.rice.s, une juste répartition de la valeur ajoutée et sécuriser les producteur.rice.s en inscrivant ces engagements dans le temps".**



**Patricia Andriot**  
vice-présidente du RTES,  
élue PETR du Pays de Langres

© Bien fait pour ta com'



## Libérer la commande publique sur l'alimentation

France urbaine, Agores, le centre Lascaux sur les Transitions, les villes de Bruxelles et de Mouans-Sartoux, Eating City, la cellule Manger Demain ont développé un plaidoyer pour rénover le cadre de la commande publique en matière d'alimentation. Ce plaidoyer propose que le règlement des systèmes alimentaires durables en cours d'élaboration à l'échelle européenne, intègre trois enjeux :

- **redéfinir l'alimentation pour l'inscrire dans une perspective de santé globale, en lien étroit avec son environnement** pour ouvrir la faculté d'introduire des critères géographiques dans les marchés d'achat de denrées. Il ne s'agit pas de promouvoir le local pour le local, mais bien un local qui contribue au développement du territoire et à sa résilience globale.
- **réunir dans un même règlement les prescriptions éparpillées dans le droit européen** pour mettre en avant l'ancrage de l'alimentation dans un droit plus large et promouvoir une plus grande cohérence du droit européen (directive sols, directives eau, réglementations relatives aux plastiques, à la traçabilité,...).
- **ouvrir le libre choix de la procédure pour 50 % du volume d'achat annuel de denrées** pour répondre aux difficultés générées par la volatilité des prix, des volumes et par le manque de souplesse des clauses sur les durées et la faculté de négocier les contrats, pour mieux s'adresser aux petit.e.s producteur.rice.s et pour enrayer la chute drastique et accélérée du nombre d'exploitant.e.s.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur la page web dédiée : [freeingpublicfoodprocurement.eu](http://freeingpublicfoodprocurement.eu)

## Soutenir les initiatives solidaires visant à sensibiliser et favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité soutenable

Dans un contexte d'inflation et de développement des inégalités sociales, la précarité alimentaire se développe en France. Une étude du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) de mai 2023 met en évidence que la **hausse de la précarité alimentaire** s'est accélérée au second semestre 2022 pour concerner 16 % des Français.e.s déclarant ne pas manger assez. Les personnes concernées cumulent souvent d'autres formes de fragilités, notamment vis-à-vis de leur santé ou de leur logement.

Face à la précarité alimentaire, les structures de l'ESS sont historiquement mobilisées pour apporter des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. C'est notamment le cas d'acteurs nationaux historiques comme les banques alimentaires, les Restos du cœur, le Secours Populaire, etc.

D'autres initiatives se développent depuis plusieurs années pour favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation locale et soutenable associant les habitant.e.s : les épiceries solidaires, le réseau Cocagne et ses paniers solidaires, VRAC, mais aussi les supermarchés coopératifs et participatifs, etc.

**Les collectivités territoriales peuvent apporter leur soutien à ces projets** (subventions, accès au foncier, soutien logistique, communication...). Elles peuvent aussi soutenir les projets de sensibilisation portés par des acteurs et actrices de l'ESS : ateliers de cuisine, entretien de jardins partagés, fermes pédagogiques, ou encore participer à la création de lieux partagés favorisant les actions de sensibilisation et la mixité sociale autour de l'alimentation.

Un appel à projets ciblé : **Rennes Métropole** développe l'Appel à communs, pour soutenir des projets portés par une ou plusieurs associations du territoire vers les publics en difficulté, discriminés, notamment en matière de solidarité alimentaire.



© La Gonette

En janvier 2023, la **Ville de Lyon** lançait, aux côtés de la Gonette, monnaie locale lyonnaise, une expérimentation visant à lutter contre la précarité étudiante et accompagner la transition alimentaire. **Chaque mois, un panel d'étudiant.e.s reçoit 50 euros versés en Gonettes**, utilisables dans les commerces d'alimentation en circuits courts de la ville. Une expérimentation qui traduit une politique de justice alimentaire forte, soutenue par la **Métropole du Grand Lyon** et appuyée par la délégation dédiée à l'alimentation et l'agriculture créée début 2020.



© La Pioche

📍 Métropole Européenne de Lille

## La Pioche, une épicerie solidaire, sur la Métropole Européenne de Lille

L'association **La Pioche** est une épicerie solidaire qui compte 2 établissements à Haubourdin et Loos sur la **Métropole Européenne de Lille**. Le travail d'ancrage territorial démarre en 2006 et l'épicerie ouvre en 2009. L'association se donne 3 objectifs : **proposer une aide alimentaire, lutter contre le gaspillage alimentaire et contribuer à l'insertion et la création d'emploi.**

La Pioche, ouverte 6 jours sur 7, accueille le public d'une trentaine de communes. Au démarrage du projet, 2 emplois ont été créés pour tenir l'épicerie et travailler avec les partenaires qui fournissent les invendus (industriels, producteur.rice.s locaux, grossistes, grandes et moyennes surfaces). Tous les dons alimentaires sont valorisés : la majorité est mise à disposition d'un public en situation de précarité qui participe à 30% du prix réel. Depuis 2023, l'épicerie solidaire est ouverte à toutes et tous. Ainsi, celles et ceux qui veulent soutenir son activité peuvent apporter une contribution plus importante pour leurs achats. Tout ce qui n'est pas vendu est soit transformé via le bar à jus et soupes ou pour le repas des équipes, soit remis à des associations qui les distribuent aux sans-abris et auprès des terrains de Roms. Pour les dons effectués par les producteur.rice.s locaux, la Pioche passe par une structure intermédiaire : l'association Solaal qui organise les retraits auprès des agriculteur.rice.s et la distribution des dons.

En lien avec le **Département du Nord**, La Pioche propose d'accueillir des personnes éloignées de l'emploi, allocataires du RSA en immersion pour tester les différentes activités d'une épicerie solidaire (accueil, caisse, entretien locaux, mise en rayon, etc.). Si une activité intéresse plus particulièrement une personne, celle-ci est formée en interne puis La Pioche fait le lien avec les partenaires donateurs qui peuvent également l'accueillir en immersion. L'activité de La Pioche a connu une forte évolution avec le passage au statut d'Entreprise à But d'Emploi (EBE) dans le cadre de Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. Au-delà du développement de l'activité d'épicerie solidaire, ceci a permis à La Pioche de développer sa mission d'insertion et de création d'emplois avec un passage de 4 salarié.e.s début 2020 à 43 salarié.e.s aujourd'hui en CDI.

La Pioche entretient de nombreuses relations avec **la Ville, la Métropole Européenne de Lille, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France** et les services de l'État. La Pioche travaille notamment avec les collectivités sur l'identification des besoins du territoire ainsi que sur les besoins de formation, notamment en lien avec la Région. Les collectivités pourraient également répondre aux besoins en ingénierie des épiceries solidaires via du mécénat de compétences par exemple.

Site internet de La Pioche : [www.lapioche.fr](http://www.lapioche.fr)  
Solidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires : [www.solaal.org](http://www.solaal.org)

Initiative

## Agir ensemble contre la pauvreté et la précarité en Hautes-Alpes

Créée en 2008, l'Union départementale de l'ESS en Hautes-Alpes fédère 90 entreprises de l'ESS. A la sortie du premier confinement est apparue la problématique de la solidarité alimentaire avec des besoins en augmentation de 20% et une hausse des jeunes étudiant.e.s et saisonnier.ère.s parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire. L'Udess 05 a impulsé une conférence permanente associative de la solidarité et 11 propositions "Agir ensemble contre la pauvreté et la précarité".

Durant le premier confinement, le **Département des Hautes-Alpes** a financé les associations habilitées à faire de la distribution alimentaire afin qu'elles se fournissent en produits frais et locaux via le dispositif SoliAgri. La conférence permanente associative de la solidarité a mobilisé le Département, l'agence de développement économique et touristique et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations afin de pérenniser cette mesure. Le lien entre les producteur.rice.s locaux et les associations de distribution alimentaire s'est fait par le biais de l'agence du développement économique et touristique qui passe les commandes, négocie les tarifs... et l'association qui livre : Échange Paysans. Cette initiative a créé des coopérations entre des structures qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble malgré leur objet commun (Secours Populaire, Restos du Cœur, etc.). Elle a permis un rapprochement entre les producteur.rice.s locaux et les associations livrées. Cette initiative a donc permis à des personnes en situation précaire d'améliorer la qualité de leur alimentation mais a aussi créé toute une chaîne de solidarité humaine et économique sur le territoire

Fin 2020, deux enveloppes de 50 000€ ont été réparties entre les 8 associations habilitées à la distribution alimentaire. Le dispositif a été reconduit en 2021 avec 150 000€ du Département, 15 000€ de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et une aide de 35 000€ de l'État, inscrite dans le PAT puis renouvelée en 2022 et 2023. En 2023, le Département a reconduit deux enveloppes de 50 000€ et l'État une aide de 80 000€. En 2024 le Département a reconduit une enveloppe de 100 000€ et la subvention de l'État est passée à 106 000€.

Dans le cadre du pacte local des Solidarités, l'Udess 05 a obtenu le financement d'un emploi à mi-temps pour 3 ans afin de favoriser la coordination de la conférence permanente associative de la solidarité, pérenniser le dispositif SoliAgri et structurer les circuits de distribution de l'aide alimentaire. L'Udess 05 a réalisé au premier semestre 2024 un diagnostic sur la précarité alimentaire sur le territoire des Hautes-Alpes et travaille sur un projet de sécurité sociale de l'alimentation.

Site internet de l'Udess 05 : [www.udess05.org](http://www.udess05.org)



📍 Dijon

## La Maison-Phare, une association d'éducation populaire à Dijon

Située à Fontaine d'Ouche, quartier prioritaire de la politique de la **ville de Dijon**, la Maison-Phare se définit comme une association d'éducation populaire et de pédagogie sociale ouverte à toutes et à tous.

Agréée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or et affiliée à la Fédération nationale des Maisons des Jeunes et de la Culture, la Maison-Phare travaille en partie sur l'alimentation, et plus précisément une alimentation saine pour toutes et tous.

L'association propose des ateliers de maraîchage collectif 4 fois par semaine au sein d'une micro-ferme urbaine ainsi que sur un potager collectif (3000m<sup>2</sup> d'espace de maraîchage en tout). Les légumes produits collectivement alimentent une partie du café/restaurant et des ateliers de cuisine de rue, organisés 4 fois par semaine. Elle propose dans son café/restaurant des menus abordables à 6 € (entrée, plat, dessert) pour les adultes et 3 € pour les enfants (et un prix libre pour celles et ceux qui le souhaitent), deux midis par semaine.

La Maison-Phare a ouvert une conserverie en avril 2024 avec l'installation d'un laboratoire et le recrutement d'une personne à 20h/semaine. Les Bocaux du Ruisseau produiront, à partir des récoltes des ateliers de maraîchage, des bocaux à destination des habitant.e.s du quartier dans un premier temps. Des temps de transformation seront également accessibles aux habitant.e.s.

Son activité de maraîchage urbain, située en quartier prioritaire de la politique de la ville, est financée dans le cadre du programme "Quartiers Fertiles" de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Les ateliers de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation proposés par la Maison-Phare s'intègrent dans la démarche ProDij, la stratégie de transition alimentaire de **Dijon Métropole** pour "Mieux manger, mieux produire".

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site de la Maison-Phare - <https://lamaisonphare.fr/>


 France

## VRAC, l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous

VRAC - Vers un Réseau d'Achat Commun, est une initiative pionnière qui propose aux habitant.e.s de quartiers prioritaires des produits de qualité (bio et/ou locaux) à des prix raisonnables, grâce au groupement de commandes, à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages). L'association VRAC est née en 2013 de la rencontre entre Boris Tavernier, engagé depuis de nombreuses années dans des projets de consommation responsable démocratisée, le bailleur social Est Métropole Habitat et la Fondation Abbé Pierre. L'association coordonne aujourd'hui des groupements d'achats dans 16 quartiers prioritaires de l'agglomération lyonnaise. Dans chaque quartier, les groupements d'achats s'appuient sur différents partenaires : collectivités territoriales, bailleurs sociaux, centres sociaux, associations,... pour permettre le démarrage et la structuration du projet ; pour relayer l'information sur ces groupements d'achats auprès des habitant.e.s ; ou encore par la mise à disposition temporaire de locaux pour la prise et la réception de commande.

En octobre 2022, portée par les associations VRAC Lyon Métropole et Récup et Gamelles est inaugurée la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation, MESA. Ce tiers-lieu dédié à l'alimentation, situé dans le quartier prioritaire de la ville de Lyon Langlet-Santy, réunit une cantine et épicerie solidaires à triple tarification, une cuisine ouverte à destination des habitant.e.s et un site d'échanges et de rencontres lors d'ateliers et animations.

L'association VRAC a depuis été sollicitée pour essaimer ces groupements d'achats dans d'autres villes françaises. En 2024, VRAC existe sur 20 territoires en France et en Belgique.

Aujourd'hui VRAC est porté par une association tête de réseau, **VRAC France**, ainsi qu'un fonds de dotation qui collecte des financements privés pour l'ensemble du réseau.

Sur les différents territoires où VRAC est implanté, les collectivités territoriales jouent un rôle de mise en réseau, d'aide à l'accès au foncier et d'appui à la structuration via des subventions.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site de VRAC - <https://vrac-asso.org/>



**Agnès Le Foulgoc**

Coordnatrice du projet Catalyseur  
de juin 2021 à février 2022

*Catalyseur est un incubateur de projets innovants multi-acteurs et territoriaux, lauréat France Relance sur le volet **alimentation locale et solidaire**, porté par la FNCUMA. Pour concrétiser ce projet inspirant, une coalition inédite d'une dizaine d'organisations de l'économie sociale et solidaire s'est formée, établissant un réseau de 18 sites pilotes couvrant l'ensemble du territoire national. Les initiatives locales ont été sélectionnées pour élaborer des stratégies territoriales, visant à concevoir de nouveaux modèles de circuits courts. L'objectif était d'accélérer l'accès des personnes précaires à des produits frais, locaux et de qualité.*

*La Fédération Nationale des Cuma a mené ce projet en partenariat avec Avise, Codesign-it, Familles Rurales, France Fraternités, Réseau Cocagne, Réseau des Banques Alimentaires, RTES, Union nationale des CPIE. A l'échelle locale, des coopérations se sont développées entre collectivités territoriales, producteur.rice.s, acteur.rice.s sociaux, groupements d'achats, tiers-lieux, ingénieurs territoriaux, facilitateur.rice.s, associations...*

### **Quelles principales conclusions ressortent du projet Catalyseur ?**

*Le projet Catalyseur avait pour enjeu de développer de nouveaux modèles en mobilisant le levier de la coopération entre les producteur.rice.s et les acteur.rice.s sociaux. Les méthodes de coopération mises en place entre une dizaine d'organisations nationales et plus de 150 personnes à travers la France ont permis de clarifier des défis complexes, et des chemins de traverse pour faire émerger des circuits courts solidaires. Le projet a démontré que la coopération est essentielle pour surmonter les différences culturelles entre les secteurs agricole et social. A l'issue du programme, nous avons développé **un kit de convictions et d'accélération** pour partager nos apprentissages.*

### **Quels sont les points d'appui identifiés pour développer les circuits-courts à destination de personnes précaires ?**

*Un des enseignements majeurs du projet Catalyseur est la **nécessité de la mixité sociale dans la conception des circuits courts solidaires** afin de ne pas stigmatiser les publics aidés et de leur laisser le choix des denrées. Un autre point d'appui essentiel est la vente des productions locales à **un prix juste pour les producteur.rice.s**. Une autre stratégie consiste à **valoriser les productions agricoles qui ne répondent pas aux normes de calibre**.*

*Dans certains territoires, des initiatives de **paniers solidaires** ont été mises en place, où les bénéficiaires ne paient qu'une petite partie du prix des produits (environ 10%), le reste étant financé par des client.e.s plus aisé.e.s et des subventions publiques via le Centre Communal d'Action Sociale. Ce modèle a montré son potentiel pour rendre les produits locaux accessibles aux personnes précaires. Enfin, **la mutualisation des moyens de production**, notamment les outils de transformation de proximité, a été identifiée comme un levier essentiel.*

Pour aller plus loin : [www.cuma.fr](http://www.cuma.fr)

# Repenser l'aide alimentaire

Comme le souligne le rapport de 2020 de l'inspection générale interministérielle du secteur social (IGAS) *“La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique”* : les agriculteur.rice.s engagé.e.s dans des pratiques durables fournissent principalement des consommateur.rice.s bien informé.e.s, tandis que l'aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité repose sur la collecte d'inventus des circuits classiques.

En effet, dans son fonctionnement actuel, l'aide alimentaire repose sur les surplus et inventus de la grande distribution. Ce qui soulève des questions quant à la qualité de l'alimentation proposée aux plus démuné.e.s mais aussi quant au rôle que joue l'aide alimentaire dans le modèle économique de la grande distribution, système alimentaire industrialisé non durable. De plus en plus nombreuses sont les initiatives pour repenser le fonctionnement de l'aide alimentaire. Plusieurs collectivités locales prennent part à ce mouvement qui a été accéléré durant la crise Covid et le confinement.

Durant cette période, l'aide alimentaire a été confrontée à une double problématique : **une forte augmentation de la demande et une diminution des ressources** (humaines et en denrées). L'accès à l'alimentation est devenu difficile pour de nombreux foyers (hausse de la part dédiée à l'alimentation dans les budgets : fermeture des cantines scolaires, fermeture des marchés de plein vent, etc.) et les associations d'aide alimentaire, dont les denrées proviennent majoritairement de la grande distribution et/ou de filières longues, ont manqué de nourriture à distribuer ainsi que de bénévoles pour prendre en charge les distributions.

Face à ces constats, des collectivités travaillent à **repenser l'aide alimentaire en développant des circuits courts entre producteur.rice.s et acteurs de l'aide alimentaire.**

Durant la crise sanitaire, le **Grand Poitiers et la Ville de Poitiers** ont mis en relation les structures de l'aide alimentaire et les commerçant.e.s et producteur.rice.s locaux. Une réflexion est également menée, en lien avec les acteurs de l'ESS du territoire (14 épiceries sociales et solidaires, des jardins et des restaurants d'insertion, ...) pour développer les circuits courts entre des maraîcher.ère.s et structures de l'aide alimentaire.

En Occitanie, les enjeux de solidarité alimentaire ont été identifiés dans les politiques régionales dès l'adoption du Pacte Alimentation en 2018, et renforcés avec la crise sanitaire et économique de 2020 par le déploiement d'une opération de solidarité unique à l'échelle d'une région : les distributions de produits locaux dans l'aide alimentaire. En mars 2022, la **Région Occitanie** a adopté une stratégie régionale de solidarité alimentaire afin de démocratiser l'accès à une alimentation durable autour de deux axes : améliorer la qualité de l'offre alimentaire accessible aux publics précaires et encourager la diversification des dispositifs de solidarité alimentaire, au-delà du don.

La Région Occitanie accompagne les têtes de réseau vers plus de mutualisation et un meilleur approvisionnement en produits locaux au travers d'un appel à projet et d'une convention exceptionnelle avec la centrale d'achat Occit'Alim. La Région Occitanie déploie également des opérations territorialisées et pédagogiques autour de l'alimentation durable et les opérations Bien Manger Pour Tous pour les jeunes précaires. Enfin, afin de démocratiser l'accès à une alimentation durable, la Région Occitanie soutient quatre expérimentations de Caisses Alimentaires Communes, au travers d'une recherche-action de trois ans. Dans son appel à projet 2024, elle appuie également la logistique des épiceries sociales et solidaires et des jardins partagés à destination des publics précaires.

D'autres initiatives émergent inspirées de **la Sécurité Sociale de l'Alimentation**.

Face au double constat des impacts du modèle économique capitaliste sur la production agricole et alimentaire et sur l'environnement, et des violences créées par l'absence de droit à l'alimentation durable, le **Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation** travaille à l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la sécurité sociale. Trois piliers fondent l'architecture du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation : l'universalité du processus, un conventionnement des produits accessibles organisé démocratiquement, et un financement assis sur une cotisation basée sur la valeur ajoutée produite par l'activité économique.

Concrètement et sur le modèle du système de santé, une carte vitale de l'alimentation donne accès à des produits conventionnés pour un montant de 150€/mois et par personne. Le conventionnement repose principalement sur des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses.



## Expérimentation d'une caisse alimentaire commune sur le territoire de Montpellier Métropole

Dans le cadre du programme national Territoires à VivreS (programme porté à l'échelle nationale par 5 réseaux : VRAC, le réseau Cocagne, le réseau des CIVAM, Caritas France et l'UGES), 25 organisations du territoire montpelliérain se sont regroupées en comité local pour concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant la démocratie alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s, et en contribuant au développement d'un système alimentaire territorial plus durable.

Suite à un travail de réflexion et de co-conception qui s'est déroulé de juillet 2021 à février 2022, les partenaires ont décidé d'expérimenter la mise en place d'une **caisse alimentaire commune**, inspirée du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation. La caisse alimentaire commune est un budget collectif, issu de fonds publics et privés et de contributions citoyennes. Elle est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation. Elle vise à favoriser et soutenir l'accès des habitant.e.s à des produits de qualité, choisis démocratiquement par les membres du comité citoyen. Elle vise également à contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables. Concrètement, la caisse permet aux habitant.e.s volontaires de dépenser chaque mois 100€ dans des lieux de distribution alimentaire, ouverts à tout.es, choisis par le comité (épiceries, magasins, groupements d'achats... respectant des critères élaborés par le comité citoyen). Cette somme de 100€ sera subventionnée par la caisse en fonction des critères définis par le comité citoyen (de 0% à 90%).

De nombreux acteurs locaux sont impliqués dans l'expérimentation : **des lieux de mobilisation citoyenne et de distribution alimentaire** (la Cagette - supermarché coopératif, L'Esperluette-Celleneuve, Vrac & Cocinas, Marché paysan), **des relais de mobilisation et sensibilisation des habitant.e.s** (Secours Catholique Hérault, Epso - la porte ouverte, FAS Occitanie, CCAS Montpellier, ATD Quart-Monde, Secours populaire de l'Hérault, Alternatiba / ANV Montpellier, Les petits débrouillards 34, Les semeurs de jardin), **des structures relais sur la production et le système alimentaire** (FR CIVAM Occitanie, CIVAM Bio 34, INPACT 34, MIN de Montpellier, Les Greniers d'abondance, Croix-Rouge Insertion, Altrimendi), **la Monnaie locale complémentaire citoyenne La Graine**, **des acteurs de la recherche** (Chaire Unesco Alimentations du Monde, Vrac & Cocinas, CIRAD-Supagro, Vobsalim) **et des collectivités** : **Ville de Montpellier** et **Montpellier Méditerranée Métropole**.

Cette expérimentation repose sur 5 dimensions :

- La mobilisation d'habitant.e.s de la Métropole de Montpellier,
- La mise en place et l'animation d'un comité citoyen de l'alimentation et d'une assemblée citoyenne de l'alimentation,
- L'expérimentation du fonctionnement et des usages d'une caisse alimentaire commune,
- Le développement d'outils logistiques coopératifs,
- La contribution de la caisse à la transition du système alimentaire territorial.

L'objectif est de développer une monnaie solidaire, structurer un circuit de distribution conventionné et tester le dispositif pendant un an, en le faisant évoluer au fil du temps.

Le 28 janvier 2023 a eu lieu la Journée de Lancement de la Caisse Alimentaire Commune. 350 habitant.e.s ayant des profils socio-économiques divers participent à l'expérimentation : tous ne vivent pas la précarité, les "taux de cotisation" à la caisse varient selon la situation des personnes. Une partie des participant.e.s siègent au comité citoyen de l'alimentation, sur la base du volontariat dans un premier temps puis sur tirage au sort. **La monnaie solidaire utilisée dans le cadre de la caisse alimentaire commune est la Mona, développée en partenariat avec La Graine, monnaie locale, citoyenne et complémentaire de Montpellier.** Le circuit d'utilisation de la monnaie alimentaire s'est construit au départ avec les acteurs engagés dans la coopération : la Cagette, l'Esperluette, une épicerie citoyenne et solidaire ouverte à tous, des marchés paysans, les groupements d'achats de Vrac & Cocinas, le groupement d'achats de produits frais de la 5e Saison et s'est développé par la suite grâce à un processus de conventionnement qui permet d'intégrer de nouveaux lieux et producteur.rice.s sur proposition du comité citoyen (plus de 50 à ce jour).

La caisse alimentaire commune travaille également sur la structuration et la mutualisation des approvisionnements, via la mise en commun des fournisseur.euse.s et la mutualisation des frais logistiques dans un esprit de coopération. Elle pourrait à l'avenir s'appuyer sur l'occupation et la gestion partagée d'un espace commun de réception et de stockage, d'un outil de commande groupé et d'un service de transport commun à l'échelle de la métropole.

L'expérimentation de caisse alimentaire commune s'inscrit dans une **démarche de recherche-action**. Celle-ci s'intéresse notamment à la manière dont le dispositif est en capacité de produire des effets sur la sécurité alimentaire des personnes, l'accessibilité de l'alimentation durable, la citoyenneté alimentaire, l'écologisation des pratiques alimentaires et la transformation des environnements alimentaires et du système territorial. Cette expérimentation, financée au départ par l'Etat dans le cadre du plan de relance, est aujourd'hui **soutenue par la Ville et la Métropole de Montpellier**, ainsi que par le **Département de l'Hérault**, la **Région Occitanie**, la Fondation de France, la Fondation Carasso et la Fondation poule rousse.

L'expérimentation a prévu une montée en puissance dès 2025, notamment en termes de nombre de participant.e.s, pour penser les possibilités de changements d'échelle.

Site internet : [tav-montpellier.xyz/?Experimentation](http://tav-montpellier.xyz/?Experimentation)

## Expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde

Début 2022, le **Département de la Gironde**, la **Ville de Bordeaux** et le collectif Acclimat'Action décident de travailler ensemble à la mise en place effective d'une **expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde**.

Face à une insécurité alimentaire croissante et à la paupérisation de nombreux acteurs agricoles (70% des exploitant.e.s girondin.ne.s touchent moins que le SMIC), la caisse commune de l'alimentation en Gironde permettra d'expérimenter pendant un an, une caisse de l'alimentation gérée par des citoyen.ne.s pour contribuer au droit à une alimentation durable en Gironde.

A partir d'avril 2024 et pour un an, 400 Girondin.e.s (193 foyers), issus de territoires ruraux et urbains, sont engagés dans l'expérimentation. Les 193 foyers ont été sélectionnés par tirage au sort selon des critères de représentativité, revenus et composition du foyer notamment.

Les participant.e.s cotisent selon leurs moyens et se répartissent de manière égale une allocation financière dédiée à l'alimentation. Chaque participant.e perçoit une allocation mensuelle de 150 Monnaies Alimentaires (MonA) par foyer et 75 MonA par personne supplémentaire (1 MonA = 1€). Les MonA sont reçues sur un compte numérique. Il est ensuite possible de les dépenser dans les lieux conventionnés. Les lieux de vente conventionnés remplissent un certain nombre de critères : l'accessibilité et l'inclusivité, le bien-être au travail, la transparence et la juste rémunération des productrices et des producteur.rice.s, la localité des produits, la durabilité des pratiques agricoles.

Quatre caisses locales de l'alimentation sont constituées (une par territoire). Chaque mois, les participant.e.s s'y réuniront pour échanger et prendre les décisions relatives au fonctionnement de leur caisse : l'éligibilité de nouveaux commerces par exemple.

« Le lancement récent de la Sécurité Sociale de l'Alimentation est une illustration concrète de la reconnaissance du rôle de l'ESS dans la justice sociale et la démocratie. Avec la Ville de Bordeaux, le Département s'est joint au collectif Acclimat'action et aux épiceries sociales et solidaires, tous acteurs de l'ESS, pour porter pendant un an cette expérimentation qui nourrit dignement les girondines et les girondins autant que notre démocratie. »



**Jean-Luc Gleyze**  
président du Département de la Gironde

# Mobiliser le foncier et favoriser la mutualisation pour soutenir l'installation en agriculture paysanne, les fermes urbaines et les tiers-lieux

Vieillesse des agriculteurs et agricultrices, difficulté de renouvellement des générations, difficile accès à la terre notamment pour les personnes non issues du milieu agricole, entraînent une **diminution du nombre d'exploitations agricoles**. Pour répondre à ces enjeux et faciliter l'installation agricole, les collectivités locales disposent de plusieurs leviers d'action et peuvent compter sur les structures et outils de l'ESS, également positionnées sur ces enjeux.

## Mobiliser le levier du foncier

- Les collectivités peuvent **préserver les terres agricoles** en mobilisant les outils fonciers : renforcer la protection du zonage agricole dans les documents d'urbanisme, la création de zones agricoles protégées, la création de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains...
- Les collectivités peuvent **réorienter du foncier vers la production alimentaire** en mobilisant divers outils : mise à disposition de terres pour des projets de fermes urbaines ou jardins partagés, droit de préemption, mise en valeur de terres incultes, mise en réserve du foncier avec les SAFER, développement de collaborations avec la foncière solidaire Terre de Liens par exemple,...



**Terre de Liens** travaille sur la préservation du foncier agricole et l'accompagnement à l'installation et au développement de l'agriculture biologique. Terre de Liens est composé d'une Foncière, d'une Fondation et d'un réseau d'associations territoriales. Il existe différentes possibilités de montages pour acquérir des terres avec Terre de Liens :

- une commune attribue une subvention d'investissement à la Fondation Terre de Liens pour l'acquisition d'un lieu ciblé ;
- la Foncière Terre de Liens achète un bien agricole et confie la gestion du bâti et sa rénovation à une commune via un bail emphytéotique ;
- une commune attribue une subvention d'investissement à la Fondation Terre de Liens et la Foncière Terre de Liens participe à l'acquisition, permettant de mobiliser de l'épargne citoyenne, etc.



**PARCEL** est un outil web libre permettant d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement. Développé par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC, PARCEL invite les citoyen.ne.s et les élu.e.s à se saisir des enjeux actuels de l'alimentation en leur proposant de « jouer » sur 4 des principaux leviers de durabilité de l'alimentation : reterritorialisation des filières alimentaires, modes de production agricole, composition des régimes alimentaires, diminution des pertes et gaspillages le long des chaînes agricoles et alimentaires.

Plus d'informations sur [parcel-app.org](http://parcel-app.org)

- Les collectivités peuvent **encourager les pratiques agricoles vertueuses** via des appels à manifestation d'intérêts ou appels à projets pour l'exploitation de terres appartenant à la collectivité ou par la mise en place d'une conditionnalité des aides au respect du projet du territoire. La collectivité peut aussi mobiliser des outils comme le bail rural environnemental ou l'obligation réelle environnementale.
- Les collectivités peuvent **accompagner l'installation de productions alimentaires au plus près de la population** via des appels à projets et appels à manifestation d'intérêts pour le développement de fermes urbaines ou tiers-lieux "nourriciers".



**Passerelles Paysannes**, plateforme créée par Sol, la FADEAR, Terre de Liens, le réseau des CIVAM, RENETA et le réseau CREFAD, centralise les informations sur les acteurs et les outils et dispositifs d'accompagnement à l'installation paysanne.

## Favoriser la mutualisation

- Les collectivités locales peuvent également favoriser la transmission des fermes, soutenir l'installation agricole, au travers du **soutien aux dynamiques collectives** comme par exemple les fermes collectives et coopératives, les coopératives d'installation en agriculture paysanne ([cf. page 47](#)), etc. Elles peuvent aussi **orienter les porteurs de projets vers des réseaux et acteurs ressources**.

Le **Département d'Ille-et-Vilaine** soutient par exemple les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) et les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) citoyennes.

“Bien que Bordeaux ait une ceinture maraîchère, avec une production locale assez conséquente, pour nourrir la métropole qui devrait atteindre 1 million d’habitant.e.s d’ici peu, Bordeaux n’a que quelques jours d’autonomie alimentaire. Se pose alors la question de changer d’échelle, ce qui n’est pas simple car le foncier est déjà artificialisé ou pollué, avec en plus l’enjeu de l’application de la loi Zéro Artificialisation Nette. Nous avons donc fait le diagnostic des terrains agricoles disponibles, identifié une pépinière de quelques hectares qui appartenait à la Ville que nous avons choisi de confier à une structure d’insertion Les petites fermes, qui fait de la revente sur les marchés et auprès de structures collectives.

Dans l’inventaire, on a pu constater que nos quartiers en politique de la ville avaient l’avantage d’avoir des espaces verts, nous avons identifié les endroits où nous pourrions installer des fermes urbaines et lancé un AMI, nous avons également sanctuarisé entre 10 et 20 hectares dans le PLU pour faire du maraîchage, avec l’ambition de les confier à des maraichers intégrant une dimension éducative : avec 10 hectares il ne s’agit pas de nourrir la ville mais de sensibiliser à la question de l’alimentation. Nous sommes convaincus que l’alimentation doit être traitée comme un commun. A chaque fois il s’agit de faire avec les structures locales, en coopération et de favoriser les modèles collectifs et de l’ESS.”



**Stéphane Pfeiffer**

adjoint au maire de Bordeaux,  
élu à la Métropole de Bordeaux

© Bien fait pour ta com'

**Montpellier Méditerranée Métropole** poursuit l’ambition de garantir à ses habitant.e.s une alimentation durable, solidaire et vertueuse et de construire un système agroécologique nourricier répondant aux enjeux de transition écologique et alimentaire. Au-delà de la préservation des terres, il s’agit de consolider le potentiel productif de la ferme métropolitaine, de renforcer l’autonomie alimentaire par une intensification écologique de la production primaire, de développer l’emploi agricole associé tout en garantissant les revenus et de développer l’innovation agroécologique. Pour atteindre ces objectifs, la Métropole peut s’appuyer sur le patrimoine agricole existant, notamment sur les mas et leurs domaines à la fois indépendants et complémentaires, dont une dizaine ont d’ores et déjà été identifiés pour devenir des tiers-lieux agricoles et alimentaires. En accompagnant leur mise en œuvre opérationnelle et leur mise en réseau, la Métropole constitue sur son territoire un archipel de « fermes ressources », accélérant ainsi sa transition agroécologique. Supports d’activités de production agroécologiques et alimentaires mais remplissant aussi d’autres fonctions (économiques, pédagogiques, d’accueil, de lien social...), ces projets ont vocation à constituer des outils de médiation, d’échange de savoirs et de pratiques, de recherche et de sensibilisation, tant pour le grand public que pour les professionnel.le.s de la transition agroécologique et alimentaire. L’objectif est de favoriser le déploiement de formes variées de pratiques agricoles, professionnelles ou non, notamment dans les lisières urbaines : jardins partagés, jardins familiaux, ateliers pédagogiques de sensibilisation à l’environnement ou à la lutte contre le gaspillage alimentaire, agritourisme, etc.

« Véritable levier de valorisation des fonctions productives et éducatives, l’Archipel des fermes ressources joue un rôle essentiel en matière de résilience des zones urbaines, en favorisant l’accélération de la transition agroécologique du territoire. »



**Isabelle Touzard**

vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Énergie, Agroécologie et alimentation

© Murviel-lès-Montpellier



© Terre de Liens

📍 Aniche (Nord)

## Des bénévoles de Terre de Liens accompagnent la commune d'Aniche dans l'identification de foncier communal pour une installation agricole

Fin 2020, des bénévoles Terre de Liens prennent l'initiative de rencontrer la **commune d'Aniche (59)**, commune de 10 000 habitant.e.s, dans l'objectif d'identifier des parcelles mobilisables pour l'installation de projets en agriculture biologique. Parmi les différentes parcelles en propriété de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale, une retient plus particulièrement leur intérêt du fait de sa superficie suffisante, de sa disponibilité, de sa localisation et de son accessibilité. Il s'agit du **terrain de foot de la commune qui n'a plus d'usage depuis quelques années** et sur lequel se trouve l'ancien vestiaire qui pourrait servir de bâtiment agricole moyennant sa remise en état. Pour s'assurer de la possibilité et de la viabilité d'une installation sur ces parcelles, Terre de Liens et Bio Hauts-de-France réalisent en 2021 une analyse agronomique de la parcelle et étudient son environnement socio-économique (autres producteur.rice.s à proximité, débouchés, etc.). Ce travail est financé par l'agence de l'eau Artois Picardie au regard des enjeux territoriaux de protection de la ressource. Il confirme la possibilité d'une installation en maraîchage AB, sous réserve de pratiques favorisant l'amélioration de la qualité agronomique et de lever certains freins. En effet, la parcelle est classée en zone à urbaniser (Au) au plan local d'urbanisme (PLU) ce qui ne sécurise pas l'installation d'un projet agricole sur le moyen/long terme. De plus, un maraîcher bio est présent sur le marché communal, une AMAP livre dans la commune voisine et le pouvoir d'achat des habitant.e.s du bassin minier est faible, ce qui suppose de veiller à ce que la nouvelle exploitation trouve des débouchés qui ne concurrencent pas les producteur.rice.s déjà installé.e.s.

Au printemps 2022, un appel à candidature est diffusé localement et le comité de sélection (élu.e.s et technicien.ne.s locaux, Bio Hauts-de-France et Terre de Liens) retient la candidature de deux porteurs de projets en maraîchage, déjà en test d'activité sur un espace test agricole depuis 2 ans. Dès la confirmation de leur installation sur la commune, la mairie investit dans l'aménagement de la parcelle : elle clôture l'intégralité du terrain, réhabilite l'ancien vestiaire pour en faire un bâtiment agricole, accompagne les futurs maraîchers dans la recherche d'un logement et vote le changement de zonage de la parcelle au PLU en la faisant passer de zone Au à zone Agricole (A). Les deux maraîchers s'installent à la fin de l'été 2022 en conservant leur statut en couveuse d'entreprise dans un premier temps. Suite à leur sortie de couveuse, un **bail rural environnemental a été signé en mars 2024 entre la commune et les maraîchers.**

## La CIAP, pour la réussite de projets agricoles innovants

Les Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne - CIAP ont été créées en 2012 en Loire Atlantique avec l'appui de trois collectivités : le **conseil régional des Pays de la Loire**, le **conseil départemental de Loire Atlantique** et **Nantes Métropole**.

Depuis la fin de l'année 2014, dans chaque département des Pays de la Loire existent désormais des CIAP et depuis 2017, les CIAP ont créé une SCIC CIAP PDL afin de fédérer et regrouper les 5 structures départementales.

Créée par des paysan.ne.s et organisations membres ou proches de la Confédération paysanne, alliés avec l'ESS et la société civile, la CIAP aide les agriculteur.rice.s-paysan.ne.s à s'installer grâce à un accompagnement spécifique aux problématiques des territoires ruraux.

Organisme de formations, la CIAP propose trois types d'accompagnement :

- **la couveuse en maraîchage**, pour mettre en place et gérer un plan de production sans prise de risque financier et social. La CIAP propose un « espace test » spécifique au maraîchage bio : 3 hectares et 6 tunnels accueillent 4 apprenti.e.s maraîcher.ère.s pendant 1 an. Ces espaces tests permettent aux porteur.euse.s de projet de tester leur capacité à gérer une unité de production : plan de cultures, choix des variétés, gestion du planning de travaux, participation à la commercialisation, etc.
- **le stage paysan créatif**, d'un an, s'adressant aux porteurs de projets ayant la volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier. Les porteur.euse.s de projets disposent du statut de stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par France Travail ou par la Région.
- **la coopérative d'activité et d'emploi** pour démarrer progressivement comme entrepreneur.euse salarié.e ou sous statut CAPE avec un dispositif de préfinancement des premiers investissements pour prendre le temps de gagner en légitimité concrète (production, commercialisation,...) auprès des financeurs notamment. C'est un outil généralement déterminant dans la concrétisation de l'installation, un atout pour sa réussite. La CIAP assure l'hébergement juridique, administratif et commercial de l'activité économique du stagiaire. Elle paye les factures, encaisse le produit des ventes et lui verse son indemnité. Mais la coopérative d'installation va plus loin. Elle finance les investissements et les charges liées à la pré-installation, rachetés par le porteur.euse de projet lorsqu'il ou elle s'installe effectivement.



## La Ceinture Verte : faciliter l'installation de maraîcher.ère.s bio en proximité des agglomérations

La Ceinture Verte a pour objectif l'installation de nouveaux producteur.rice.s en maraîchage bio diversifié sur des fermes de 2 hectares. Elle est constituée d'un réseau de coopératives de territoire, la première SCIC Ceinture Verte est créée à Pau en 2020. Il existe aujourd'hui des SCIC Ceinture Verte sur plusieurs territoires (Drôme, Haute-Vienne, le Havre Seine, Rouen, Paris Est, Clermont-Auvergne, Savoie). Elles gèrent 31 fermes en 2024 et sont animées par la SAS Ceinture Verte Groupe.

Les coopératives de territoires réunissent les acteurs du territoire désireux de faire changer d'échelle les circuits courts alimentaires : collectivités territoriales, chambres d'agriculture, lycées agricoles, associations de développement, Civam, acteurs de l'ESS, investisseur.euse.s solidaires et les maraîcher.ère.s installé.e.s dans les fermes du réseau Ceinture Verte. Ce sont des outils qui permettent d'opérer les projets agricoles et alimentaires des territoires sur le volet relocalisation de la production agricole et alimentaire.

La Ceinture Verte met à disposition des porteur.euse.s de projets :

- un foncier adapté au maraîchage (2 hectares), qualités agronomiques et ressource en eau,
- des équipements performants (tunnels, système d'irrigation, bâtiment équipé d'une chambre froide),
- un accompagnement technico-économique de qualité (de la part d'un.e conseiller.ère technique et d'un.e maraîcher.ère expérimenté.e) les premières années.

En contrepartie, les maraîcher.ère.s versent une cotisation mensuelle progressive. Les maraîcher.ère.s installé.e.s sont libres du choix de leur statut juridique, social, fiscal et de l'organisation de leur production et de leur commercialisation. En tant qu'associé.e.s de la coopérative, ils et elles participent à la gouvernance et sont ainsi membre d'un collectif du territoire.

La Ceinture Verte cible avant tout les porteur.euse.s de projet Hors Cadre Familial et/ou en reconversions professionnelles (soit 30% à 50% des candidat.e.s à l'installation en agriculture). Les partenariats avec des centres de formation et les dispositifs d'accompagnement à l'installation (chambres d'agriculture, couveuses agricoles, RENETA, FADEAR...) alimentent le vivier de candidat.e.s maraîcher.ère.s issu.e.s du territoire et au-delà. Les investissements dans les fermes (230 000 € en moyenne) sont financés par les fonds propres de la coopérative, le financement bancaire et les subventions (Région, agence de l'eau, plan France Relance, France 2030,...).

Site internet : [www.laceintureverte.fr/pays-de-bearn](http://www.laceintureverte.fr/pays-de-bearn)



## Les Espaces Tests Agricoles Landais au service de la transition alimentaire et agricole du territoire

Depuis 2019, le **Département des Landes** propose un dispositif destiné à des porteur.euse.s de projet en maraîchage bio diversifié : les Espaces Tests Agricoles Landais (ETAL40). Cet outil s'inscrit dans le **Plan alimentaire départemental territorial « Les Landes au menu ! »**, lancé en février 2020, qui apporte un appui aux territoires dans leurs actions en faveur de la transition alimentaire et agricole.

ETAL40 a vocation à soutenir l'agriculture biologique du territoire, à contribuer au développement de l'approvisionnement local et de saison, pour redéployer une agriculture de proximité et encourager l'installation de nouveaux agriculteur.rice.s sur les territoires. Complémentaire aux dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission existants, il vise à favoriser le renouvellement des générations et la transmission des fermes, sécuriser les reconversions professionnelles et à expérimenter de nouvelles formes de travail en commun notamment à travers la création de la première Cuma maraîchère landaise : la Cuma Maraîchage 40.

En pratique, 4 parcelles d'1,5 hectare chacune – incluant 600 m<sup>2</sup> de serres - sont mises gratuitement à la disposition des candidat.e.s maraîcher.ère.s par la **Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS)** et par un.e agriculteur.rice engagé.e dans la relocalisation de l'alimentation. Ainsi, des aspirant.e.s exploitant.e.s ont la possibilité de tester leur projet sur ces parcelles en conditions réelles et réversibles sur une période oscillant entre 1 et 3 ans dans un cadre limitant et échelonnant les prises de risques, notamment financières (liées à l'acquisition de matériel ou de foncier).

Les entrepreneur.euse.s à l'essai bénéficient d'un accompagnement technique personnalisé grâce aux partenaires du dispositif (Incubatest par TecGeCoop, FDCuma640, Chambre d'Agriculture, Agrobio40, ALPAD, MFR, Agricampus40, ADEAR).

Quatre porteur.euse.s de projet ont été accueillis sur les deux ETAL40. A l'automne 2024 deux couples investiront l'ETAL40 de Magescq.

En complément des circuits de commercialisation existants, les entrepreneur.euse.s à l'essai et les maraîcher.ère.s du territoire ont la possibilité de commercialiser leurs productions en faveur de la restauration collective par l'intermédiaire d'une SCIC landaise agréée Entreprise Adaptée (55% de travailleurs en situation de handicap) qui anime une légumerie solidaire initiée par le Département et la Communauté de Communes MACS.



Lille

## Une ferme urbaine dans le quartier Concorde à Lille

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Concorde (4500 habitant.e.s), la **Ville de Lille** a souhaité mettre en œuvre une démarche de santé environnementale en créant les conditions d'un "quartier à santé positive". Lauréat PIA ville durable et solidaire, le projet bénéficie de moyens pour l'ingénierie, l'investissement et les études sur plusieurs axes : qualité de l'air, du bruit, production d'énergie renouvelable et agriculture urbaine. Le site d'agriculture urbaine fait actuellement un demi-hectare mais la Ville de Lille a acté sa pérennisation et prévoit l'extension du site en 2026.

A travers ce projet, la Ville de Lille accompagne la structuration d'une ferme urbaine multifonctionnelle, à la fois support d'opportunités pour les habitant.e.s en matière d'alimentation et santé, d'emplois, support de nouveaux services urbains (reconnexion ville et nature, biodiversité, aménagements paysagers, adaptation aux changements climatiques...) et qui a également un impact sur le rayonnement du quartier et la mise en récit de la transformation urbaine en cours. Pour sélectionner l'exploitant.e de la ferme urbaine Concorde, la Ville de Lille a lancé un appel à manifestation d'intérêts et sélectionné Lille Sud Insertion, une association d'insertion par l'économie, pour exploiter le site durant une phase d'expérimentation qui se clôturera fin 2025. Le savoir-faire de la structure en matière d'entretien d'espaces verts, de médiation sociale, et une capacité économique à porter les investissements ont été décisifs dans ce choix.

A l'origine, la ferme n'étant pas un projet issu de la volonté des habitant.e.s, la Ville de Lille a monté un appel à projets en 2019, renouvelé chaque année, qui finance des associations du quartier et des associations expertes en agriculture urbaine qui travaillent ensemble sur des actions de sensibilisation ainsi que sur le réaménagement de jardins familiaux et partagés présents sur le quartier. Cette dimension sensibilisation est articulée à celle de l'agriculture urbaine à vocation professionnelle et économique.

Pour toucher tous les habitant.e.s du quartier, la ferme s'est associée à Bio en Hauts-de-France afin de mettre en place, dès l'ouverture, le dispositif de solidarité alimentaire P.A.N.I.E.R.S qui permet la vente de paniers de légumes bio à 50% de leur valeur. La Ville de Lille a excavé les terres en place et apporté de la terre permettant à la ferme urbaine de s'engager dès la première année en agriculture biologique et d'être labellisée Ecocert.

La ferme urbaine Concorde a été inaugurée en 2023. Plus de 60 tonnes de compost ont été épandus sur le site de 4500m<sup>2</sup> qui accueille une serre de 800m<sup>2</sup>. En une année, la ferme a produit, avec une équipe d'un maraîcher qui encadre 5 à 6 salarié.e.s en insertion, 4,5 tonnes de légumes, accueilli 45 visites apprenantes et vendu plus de 100 paniers.

## Soutenir la structuration de filières avec les acteur.rice.s de l'ESS

La collectivité peut favoriser la structuration de filières, de la production à la consommation, en passant par la transformation et la distribution, en s'appuyant sur les structures et acteur.rice.s de l'ESS. Les PAT sont des espaces de dialogue et de co-construction privilégiés pour structurer des filières alimentaires solidaires et durables.

La collectivité dispose de plusieurs leviers d'action pour structurer les filières avec les acteur.rice.s de l'ESS. Elle peut faire connaître les initiatives auprès de la population, mettre à disposition des locaux, soutenir financièrement des équipements collectifs (ateliers de transformation, magasins de producteur.rice.s, abattoirs...) et favoriser la coopération entre acteur.rice.s.

**L'identification des acteur.rice.s et de leurs réseaux**, leurs complémentarités, les éventuels "trous dans la raquette", est une première étape importante. Les collectivités territoriales peuvent initier des états des lieux ou diagnostics territoriaux, rencontrer les structures, réaliser une cartographie. Pour ce faire, elles peuvent s'appuyer sur des outils ou lancer un appel à manifestation d'intérêt pour repérer les compétences du territoire et favoriser les projets collectifs. Les collectivités peuvent **favoriser le dialogue et l'interconnaissance** en organisant des temps collectifs formels et/ou informels.

Ces temps d'interconnaissance peuvent permettre d'**identifier les besoins du territoire** et de proposer des **réponses co-construites**. Des dispositifs comme la Fabrique à initiatives animée par l'Avisé, peuvent accompagner ces dynamiques collectives.

Les collectivités territoriales peuvent **faciliter voire impulser des solutions collectives et/ou des coopérations économiques**, via un soutien financier, la mise à disposition de foncier et le soutien à des tiers-lieux nourriciers, la participation à une SCIC ou l'implication dans un Pôle Territorial de Coopération Economique.

La forme de la SCIC, en rassemblant autour d'un même projet économique éleveur.euse.s et producteur.rice.s, commerces, consommateur.rice.s, collectivités, etc., est particulièrement adaptée pour aider à la structuration de filières.

### SCIC Blé d'ici et Pain d'antan en Occitanie

La SCIC Blé d'ici et Pain d'antan a été soutenue par la **Région Occitanie** dans le cadre du dispositif « Contrat transmission-reprise » (aide au rachat d'un fonds de commerce pour l'ouverture d'une boulangerie à Auch dans le Gers). Associant producteur.rice.s de farine, artisan.e.s boulanger.ère.s, pâtissier.ère.s et consommateur.rice.s, cette SCIC se donne pour ambition de développer une filière locale, du champ à l'assiette, qui propose des produits de boulangerie de qualité, à prix justes, sans additifs et basés sur l'utilisation de farines anciennes, bio et locales.

Dans leur intervention pour la structuration de filières, les collectivités ont aussi un rôle à jouer pour **assurer des débouchés**. Elles peuvent pour cela **mobiliser la commande publique** notamment pour la restauration collective mais aussi pour les différentes réceptions qu'elles organisent. Afin d'embarquer l'ensemble des élu.e.s et services de la collectivité, l'inscription de l'enjeu du développement de l'alimentation durable sur le territoire dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER) s'avère être un bon levier. Cela permet d'identifier les points d'appui techniques (clauses fraîcheur, mobilisation des labels bio, commerce équitable, etc.), les marges d'évolution et de se donner des objectifs collectifs. Le SPASER permet également d'identifier et de proposer des actions de formations des acheteur.euse.s et des acteur.rice.s économiques.

Les collectivités peuvent également **favoriser la mise en relation des producteur.rice.s et des consommateur.rice.s**, via le développement de plateformes numériques, drives fermiers, marque locale, etc.

Le label "Engagé à Lyon" s'inscrit dans une dynamique locale de promotion de l'économie sociale et solidaire. Grâce à un référentiel exigeant propre au label, la **Ville de Lyon** reconnaît la valeur des engagements durables des labellisés et propose un repère aux lyonnaises et aux lyonnais, aux entreprises et aux touristes désireux d'orienter leurs actes d'achats vers des acteur.rice.s aux pratiques vertueuses.



### **Soutenir le déploiement de filières françaises de commerce équitable et passer d'une logique de libre-échange à une logique d'échanges équitables**



Les filières de commerce équitable offrent des leviers puissants pour transformer les pratiques agricoles et les rendre plus résilientes : une juste rémunération des producteur.rice.s, un engagement durable entre les acteur.rice.s de la filière – producteur.rice.s et transformateur.rice.s – et une solidarité active au sein des groupements de producteur.rice.s. Commerce Équitable France propose un plan de déploiement à grande échelle des filières agricoles françaises de commerce équitable et appelle à passer d'une logique de libre-échange à une logique d'échanges équitables, respectueux à la fois des agriculteur.rice.s et de l'environnement en révisant les accords commerciaux pour favoriser les échanges équitables.

📍 Audruicq (Pas-de-Calais)

## L'écopôle alimentaire du pays d'Audruicq

Cet écopôle, soutenu par la **Communauté de Communes de la Région d'Audruicq** (62), vise à structurer un système alimentaire local sur le territoire. La collectivité a saisi en 2010 l'opportunité d'acquérir un espace agricole vacant et son bâti pour le mettre à disposition d'un écosystème initié par le Jardin de Cocagne « Les Anges Gardins ». Sont aujourd'hui présents sur ce site de 15 hectares :

- une plateforme de production/diffusion de produits locaux bio et solidaires « Terre d'Opale », qui gère également une légumerie/conserverie pour la transformation de fruits et légumes et une salle pour le service de portage de repas à domicile assuré par le CIAS de la région d'Audruicq,
- une association d'insertion « Les Anges Gardins » qui porte le volet social (IAE, éducation populaire...),
- un espace de formation et de partage du savoir culinaire et vivrier « l'Ambassade du bien vivre alimentaire »,
- une « Table de Cocagne », première table d'hôtes en France du réseau des Jardins de Cocagne.

L'Écopôle alimentaire est reconnu Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) depuis 2015.

Le réseau Cocagne souhaite diffuser cette démarche d'écopôle alimentaire autour de 4 grandes fonctions :

- **Renforcer l'efficacité des systèmes alimentaires territorialisés, durables, en l'agriculture biologique** : mises en culture concertées, service de livraison mutualisé, de stockage et de transformation au service des producteurs, etc.
- **Rendre l'alimentation durable accessible, économiquement, culturellement, au plus grand nombre** : paniers solidaires, activités de transmission des savoir-faire vivriers et culinaires, sensibilisation au bien vivre alimentaire et à l'émancipation des personnes, etc.
- **Accompagner la création d'emplois et la professionnalisation autour des métiers de l'agriculture et de l'alimentation durable et solidaire** : parcours en insertion, découverte de la diversité des métiers de l'alimentation durable, accompagnement des projets professionnels dans ce domaine via des CAE par exemple, visites apprenantes, etc.
- **La recherche et développement et l'évaluation de l'intérêt sociétal des actions**, les écopôles ont notamment pour rôle d'enrichir d'autres territoires de leur expérience.

Site internet : [ecopolealimentaire.fr](http://ecopolealimentaire.fr)



📍 Auvergne-Rhône-Alpes

## Le Grap, la force du collectif pour cultiver son activité

Créé en 2012, le **Groupeement Régional Alimentaire de Proximité (Grap)** est une **Coopérative d'activité et d'emploi (CAE)** regroupant des artisan.e.s et des commerçant.e.s dont l'activité est liée à la transformation ou distribution alimentaire dans un périmètre régional de 150 km autour de Lyon. Structurée en SCIC, le Grap accompagne le développement des filières alimentaires et agricoles de proximité.

Grap regroupe plus de 65 structures de l'alimentation responsable, représentant fin 2022 plus de 280 entrepreneur.euse.s : bars, boulangeries, brasseries, chocolateries, épicerie, restaurants, transformation alimentaire et services aux professionnel.le.s, vendant en majorité des produits issus de l'agriculture paysanne, biologiques et/ou de l'agro-écologie. L'objectif est de favoriser les circuits courts et locaux.

En tant que CAE, Grap propose différents services mutualisés aux structures hébergées : une aide au montage ante-crédation, à la comptabilité et gestion, en informatique (avec la mise à disposition du logiciel Odoo pour la gestion des achats, ventes, stocks, caisse), un accompagnement personnalisé sur le développement de l'activité, un service de livraison interactives, des commandes groupées, des formations techniques.

Les collectivités territoriales sont précieuses pour le développement de la coopérative. La SCIC Grap est née dans le **Grand Lyon** et le soutien de la Métropole a été précieux pour faire face à la croissance de la SCIC. Les collectivités avec lesquelles Grap est en lien soutiennent le projet en étant prescriptrices auprès des porteur.euse.s de projet de l'alimentation. Certaines aident financièrement à l'accompagnement ante-crédation de projets sur leur territoire, ou simplement en faisant connaître le modèle de Grap localement (organisation de réunions d'information pour les porteur.euse.s de projet...). Pour les activités de la coopérative, les collectivités sont également un soutien important. Au démarrage en facilitant la recherche de locaux, en fonctionnement via des commandes auprès de ces structures ou en aides financières sur les investissements (**Région Auvergne Rhône Alpes**).

Grap a impulsé de nombreux projets parmi lesquels son équivalent en Auvergne (la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité) ou encore Les Fermes Partagées.

Site internet : [www.grap.coop](http://www.grap.coop)



📍 Métropole de Lille

## Chaud Bouillon, la halle gourmande, festive et solidaire

Sur l'ancien site industriel Fives-Cail-Babcock, où étaient fabriqués jusqu'en 2001 locomotives, ponts, charpentes métalliques et tunneliers, Chaud Bouillon, lieu de cuisine(s) rassemble 4 espaces complémentaires : la halle gourmande, la cuisine commune, la cuisine professionnelle et la ferme urbaine.

Chaud Bouillon vise l'inclusion sociale par l'alimentation durable. Ce lieu s'inscrit dans un nouvel éco-quartier de 1200 logements où prend place, depuis 2016, le lycée hôtelier international de Lille et où la Loco, tiers-lieu de l'ESS, ouvrira bientôt ses portes.

Chaud Bouillon, lieu atypique autour de l'alimentation, rassemble 4 espaces :

- **la halle gourmande** : animée par Petite Lune, structure de l'ESS qui développe des lieux de vie socio-culturels, rassemble une dizaine de commerces de bouche autour d'une salle de 400 places et d'une terrasse de 300 places. Les restaurateur.rice.s proposent des cuisines différentes autour de valeurs communes : le fait maison, des produits bio et locaux à des prix abordables, le respect de l'environnement. Concerts, ateliers, spectacles sont proposés chaque semaine.
- **la cuisine commune** : un espace partagé de 200m<sup>2</sup>, co-animé par le CCAS et l'association Les sens du goût et mis à disposition des associations et partenaires locaux.
- **la cuisine professionnelle** : gérée par Baluchon qui déploie un incubateur dans un **laboratoire partagé de 230m<sup>2</sup>**. L'incubateur permet de se professionnaliser, de tester, d'améliorer et de concrétiser son projet (12 incubés par an et 2 programmes pour des personnes encore au stade de l'idéation, soit 35 à 60 personnes accompagnées par an).
- **la ferme urbaine** : gérée par Junia et Lilotopia, expérimente et présente différentes techniques d'agriculture en ville, mêlant méthodes traditionnelles et innovations.

Site internet : [www.chaudbouillon.earth](http://www.chaudbouillon.earth)



© EDENN

Toulouse

## EDENN, Espace de coopération et d'expérimentation à la nature urbaine

Reconnu Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), EDENN est un **espace de coopération et d'expérimentation dédié à l'agriculture urbaine, à l'alimentation responsable et à l'économie circulaire** situé dans le quartier prioritaire Nord de la ville de Toulouse. Il regroupe aujourd'hui un collectif de treize structures principalement issues de l'Economie Sociale et Solidaire, une soixantaine de personnes travaillent sur place.

Lauréat « Dessine-moi Toulouse » en 2019, de Toulouse Impact (Label French Impact) et de Quartiers Fertiles de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), EDENN intègre sur un espace de 1,7 hectare des bâtiments et des espaces de production agricole (250m<sup>2</sup> de bureaux et salles de réunion partagées, 150m<sup>2</sup> de hangars de stockage des aliments et des matériels agricoles mutualisés, 16000m<sup>2</sup> d'espaces agricoles : serre dédiée à la production de plants, carrés maraîchers, plateforme de compostage...).

Lieu-totem **Toulouse Métropole** de l'alimentation durable, EDENN répond à l'ambition de faire de ce secteur historiquement maraîcher un quartier durable et porteur des dynamiques agricoles et alimentaires métropolitaines, et d'y porter les valeurs et modes d'action propres à l'ESS. La raison d'être du PTCE est de contribuer à faire une ville plus nourricière, vivante et solidaire. Ses objectifs et ambitions portent sur :

- la création d'un **lieu totem de l'agriculture urbaine et l'alimentation durable** via un système maximisant les synergies entre ses membres ;
- la création d'un **tiers-lieu d'accueil** des porteurs de projets en agriculture urbaine et alimentation durable ;
- **l'accessibilité de produits plus sains et durables** aux habitant.e.s du quartier et l'incitation au changement des habitudes de consommations sur le territoire ;
- le **développement d'une activité économique locale**, créatrice d'emploi, contribuant à l'attractivité du quartier.

EDENN développe 3 types d'activités :

- **Pour les habitant.e.s** : sensibiliser au mieux-manger et à la saisonnalité, faciliter l'accès à des produits sains et de qualité en lien notamment avec le projet d'une Caisse citoyenne d'Alimentation sur les quartiers Nord de la métropole (projet lancé par EDENN et accompagné par l'INRAE), cultiver son potager et valoriser ses déchets.
- **Pour les porteurs de projets** : lieu dédié à l'expérimentation et à la coopération, EDENN héberge et accompagne les porteurs et porteuses de projets souhaitant entreprendre et tester leurs idées.
- **Pour les collectivités et les entreprises** : mission de conseil et développement de projets autour de l'alimentation et l'agriculture.

Initiative



Ile-de-France

## Structuration de la filière alimentation durable et création de nouveaux métiers - Plaine Commune

L'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune a adopté une approche par filières car « elle contribue à la pérennisation de l'ESS de façon intelligente et change le paradigme de l'accompagnement individuel, traditionnellement entrepris par les collectivités ».

La collectivité est particulièrement active sur la filière alimentation durable et souhaite **soutenir la multiplicité d'initiatives** sur le territoire (fermes urbaines, traiteurs durables et solidaires, collecte de déchets et compost, aide alimentaire, cyclologistique du dernier kilomètre, etc.). Elle bénéficie aussi d'un véritable **portage politique** sur le sujet et s'est engagée dans une démarche de PAT (Projet Alimentaire Territorial) en 2021 afin de renforcer des actions initiées depuis près de 10 ans. La collectivité a entamé une réflexion sur une boucle alimentaire locale, sous l'impulsion d'un Programme d'Investissement d'Avenir qui a permis à la collectivité d'obtenir des fonds de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), de financer des actions (installation d'une ferme urbaine, collecte de bio-déchets) ainsi qu'une étude permettant de repérer et cartographier les acteurs en présence.

Plaine Commune soutient les acteurs de la filière via divers outils de financement : appels à projets, prise de participation dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Novaedia (ferme urbaine et traiteur), aide à la levée de fonds pour obtenir des cofinancements auprès de l'ADEME et de la DRIAAP par exemple, pour des acteur.rice.s comme Re-Belle ou la plateforme de solidarité alimentaire Au Bon Transit. Enfin, la collectivité a fortement accompagné, en ingénierie comme en financement, la création d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) des fermes urbaines du territoire (Plaine Fertile) et soutient régulièrement les actions du PTCE alimentation/traiteurs Resto'Passerelle.

Plaine Commune participe aujourd'hui au projet « Nature » d'Halage, une association créée en 1994, agréée Structure d'Insertion par l'Activité Économique et Centre de formation professionnelle continue dans le domaine du paysage. Le projet "Nature", qui s'inscrit dans le programme européen Erasmus+, vise à créer de nouveaux métiers dans le domaine de l'écologie urbaine et à développer les compétences des personnes travaillant en soutien et à l'inclusion des adultes précaires, notamment dans le secteur de l'agriculture urbaine. Le projet a pour objectifs de créer des fiches métiers, un guide de bonnes pratiques, une bande dessinée pour sensibiliser et accroître l'attractivité de ces activités et un cursus de formation certifiante au service de nouvelles filières de l'emploi.

# Mobiliser l'ESS dans les projets alimentaires territoriaux

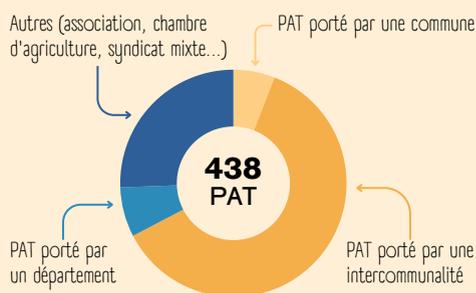
Les programmes alimentaires territoriaux (PAT) sont des espaces et outils de coopérations et de co-constructions autour des enjeux de l'alimentation.

Les collectivités peuvent faciliter la **participation et la prise en compte des structures de l'ESS** dans les PAT (épiceries solidaires, foyers ruraux, EHPAD, ESAT, structures d'insertion par l'activité économique...) : mobilisation des structures de l'ESS pour la réalisation d'un diagnostic partagé de territoire, participation des structures d'ESS à la gouvernance et/ou aux groupes de travail du PAT, co-construction du plan d'action avec ces structures locales, voire portage du PAT par une structure de l'ESS (comme c'est le cas du PAT Sud Landes Pays Basque piloté par le PTCE Sud Aquitaine (cf. page 62)).

Dans le cadre d'un PAT, les collectivités ont un rôle important **d'animation et de coordination des initiatives et dynamiques collectives** du territoire. Les collectivités peuvent également jouer un rôle **de catalyseur de projets collectifs**. C'est par exemple le cas du **Grand Poitiers** qui a travaillé à la structuration d'un atelier de découpe de viande sous forme de SCIC ou de la **Région Occitanie** qui a des dispositifs pour soutenir les projets collectifs qui s'inscrivent dans les PAT : légumeries, ateliers de transformation, drive fermiers, etc.



**France PAT**, le portail ressource des PAT, rassemble les données de l'observatoire des PAT, une boîte à outils, un annuaire, etc. D'après l'observatoire de France PAT qui recense 438 PAT, 26 sont portés par une commune, 269 par une intercommunalité et 31 par un département.



Plus d'informations sur [france-pat.fr](http://france-pat.fr)



**Territoires Fertiles** a pour ambition d'outiller les agente.s, élu.e.s et citoyen.ne.s pour les aider à construire des projets alimentaires territoriaux transformateurs.

Plus d'informations sur [territoiresfertiles.fr](http://territoiresfertiles.fr)



📍 Roissy Pays de France

## L'animation d'une coopération territoriale autour de l'alimentation durable comme étape préalable à la mise en place d'un PAT

L'agglomération **Roissy Pays de France** en Ile-de-France (42 communes, 357 000 habitant.e.s) est constituée à 51% de terres agricoles. Sur l'alimentation durable, l'agglomération s'est appuyée sur des initiatives locales engagées : un café-restaurant d'insertion pour donner accès à une alimentation locale tout en promouvant l'insertion des habitant.e.s, une boucle alimentaire locale relocalisant l'approvisionnement alimentaire via sa restauration collective ou encore un projet de restauration ant-gaspi.

S'appuyant sur cet écosystème local, le territoire a répondu à un AAP de l'ADEME "Aide au changement de comportement" en 2019, qui a abouti au projet "De la fourche à la fourchette", dans l'objectif de relocaliser l'approvisionnement alimentaire, lutter contre le gaspillage alimentaire et rendre accessible l'alimentation durable. Dans ce cadre, Roissy Pays de France soutient les acteur.rice.s notamment ESS, développe un programme de sensibilisation et de changement des pratiques et favorise la construction d'un écosystème de l'alimentation durable sur le territoire. Ce projet a une approche transversale en articulation avec les objectifs de la Charte agricole et forestière, les initiatives locales, les actions menées dans les quartiers en NPRU, l'appui à des projets innovants dans le champ de l'ESS (Roissy Pays de France soutient notamment le PTCE Pays de France dédié à l'agroécologie) ainsi qu'à la redynamisation des centres-bourgs et à la diversification de l'offre commerciale.

Avec le soutien de l'ADEME, l'agglomération a également été accompagnée sur l'économie de la fonctionnalité. Territoire pilote du programme Coop'Ter, l'agglomération a été accompagnée par Atémis et Appui pour développer des écosystèmes territorialisés de coopération pour une alimentation locale de qualité, ce qui a notamment permis à l'agglomération de travailler en transversalité (aménagement, culture et patrimoine, économie des territoires et innovation numérique, développement durable et emploi politique de la ville). Ces travaux ont conduit à répondre à l'AAP émergence de PAT et à être lauréat depuis mars 2021.

La création de boucles alimentaires vertueuses offre de nouvelles opportunités économiques et sociales pour le territoire. Dans le cadre du PAT, le plan d'action va s'orienter autour de 4 axes stratégiques : structurer des filières nourricières économiquement viables et respectueuses des ressources ; permettre à l'ensemble de la population du territoire d'accéder aux produits locaux et de qualité ; renforcer les outils et moyens de la restauration collective en faveur d'une alimentation saine, locale et de qualité ; mieux connaître les problématiques de précarité alimentaire pour améliorer les actions en faveur de l'accessibilité alimentaire.



📍 Communauté de Communes du Diois

## Communauté de Communes du Diois : un PAT qui s'appuie sur un écosystème solidaire dynamique

La **Communauté de Communes du Diois** est un territoire pionnier sur le plan de l'agriculture et de l'alimentation durables : 55% des fermes sont en agriculture biologique. Globalement, le territoire compte de nombreuses petites fermes avec un système agroécologique avancé. Le territoire compte également de nombreuses aventures collectives à succès : la Biovallée, la Carline, une épicerie bio sous forme de SCIC qui installe une ferme bio sur le territoire, un abattoir géré par ses éleveur.euse.s, une antenne du Grap, la première installation de VRAC en milieu rural, Terre de Liens créé à Die, le festival les rencontres de l'écologie, etc. Le territoire est donc engagé de longue date dans une démarche de résilience alimentaire.

Le PAT a démarré en 2022 et s'est attaché à répondre à quelques problématiques identifiées sur le territoire : la nécessité de coordonner/accorder un foisonnement d'initiatives ; travailler sur les transmissions des exploitations (25% des fermes tenues par des exploitant.e.s de + de 65 ans), mais aussi sur des enjeux de foncier. Une problématique est liée à la petite taille des exploitations qui rend difficile l'approvisionnement en produits locaux des supermarchés et de la restauration collective (réflexion en cours pour développer une plateforme de commandes). Enfin, un autre enjeu est celui de répondre aux besoins du plus grand nombre face à une précarité alimentaire importante.

Dans un premier temps, un important **travail de diagnostic partagé** a été réalisé : 800 personnes ont été rencontrées pendant 1 an. Ce travail de diagnostic a été accompagné par la chambre d'agriculture de la Drôme.

Une **gouvernance unique** a été mise en place, celle-ci est en partie tirée au sort. Un comité de pilotage qui intervient à toutes les étapes est constitué de 4 collèges : acteur.rice.s de l'alimentation, société civile, élu.e.s, partenaires territoriaux. 32 membres dont 4 citoyen.ne.s, 4 associations, 8 acteur.rice.s de l'alimentation toutes et tous tiré.e.s au sort. Seuls 2 collèges ne sont pas encore tirés au sort : celui des élu.e.s (mais la moitié des membres seront ensuite tirés au sort) et les partenaires territoriaux dont les financeurs. Les personnes s'engagent à prendre part au comité de pilotage du PAT pour une durée de 1 an ou 2. En contrepartie de cet engagement, les participant.e.s demandent de l'apport en connaissances.

Un **plan d'action véritablement co-construit** à partir d'ateliers ouverts sur toutes les vallées du diois : 10 ateliers, 165 participant.e.s.

Un **programme d'expérimentation "Mangeuses, Mangeurs"** pour expérimenter des projets liés à l'accès à une alimentation saine pour les personnes les plus éloignées. Les structures disposent d'un budget dédié, la collectivité leur laisse des marges de manœuvre sur la façon de procéder.



 Pays de Langres

## Pays de Langres, un PAT s'appuyant sur la mobilisation d'acteurs de l'ESS locaux

Après quatre années de dynamique territoriale s'appuyant sur la mobilisation d'acteur.rice.s de l'ESS locaux portant des initiatives autour de l'alimentation durable et de l'éducation alimentaire, le projet alimentaire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du **Pays de Langres** (168 communes et 47 000 habitant.e.s) s'est vu reconnaître PAT en septembre 2019.

Le PAT du Pays de Langres, labellisé de niveau 2 depuis mars 2024, et dont le levier structurant est la restauration collective, définit sa stratégie alimentaire autour de 3 axes :

- un axe visant à créer les conditions favorables pour la **rencontre offre/demande locale**,
- un axe « **éducation alimentaire** »,
- un axe « **économie alimentaire et agriculture** » tendant à valoriser, maintenir et soutenir l'agriculture sur le territoire en accompagnant des porteur.euse.s de projets et des producteur.rice.s souhaitant développer leur activité, et à renforcer la marque de territoire "Made in Pays de Langres" qui valorise les savoir-faire du territoire. Le territoire souhaite également expérimenter un contrat d'engagement local avec les producteur.rice.s pour renforcer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

Ce PAT constitue un vrai levier pour le développement et la montée en compétence d'acteur.rice.s locaux de l'ESS tels que :

**La Régie Rurale**, une association d'insertion par l'activité économique créée en 1997 avec le soutien d'acteurs publics et membre du Réseau Cocagne. Cette structure a une activité maraîchère de production de légumes bio, assure la livraison de paniers de légumes bio, propose des prestations d'entretien d'espaces verts et de réfection de murs en pierres sèches. Investie localement, elle expérimente un service logistique d'acheminement de la restauration collective « O'Local » en complémentarité avec le réseau de maraîcher.ère.s "Plato'Bio".

**La Maison de Courcelles**, une structure ayant pour activité l'accueil, la formation et l'hébergement de jeunes publics et d'adultes qui propose toute l'année des classes de découvertes, des colonies de vacances ou encore des ateliers. Elle développe plusieurs projets autour de l'alimentation durable : une cuisine ouverte et pédagogique, un chantier d'insertion en restauration collective (6 ETP) qui permet d'assurer 250 à 300 repas par jour dont 80 sont livrés à 2 cantines du territoire. Elle accueille en résidence permanente un boulanger bio qui accueille des groupes ainsi qu'une pâtissière ; salarie un maraîcher bio au sein du village (transmission de savoir-faire en cuisine et mise en place d'un jardin pédagogique) et une apicultrice (rucher école, démarche conservatoire de l'abeille noire). Elle souhaite créer une « Transformerie » pour les producteur.rice.s de l'association.

 Sud Aquitaine

## La démarche alimentaire Sud Landes - Pays basque inscrite dans le PTCE Sud Aquitaine

Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine (Sud Landes, Pays basque et Béarn) est un collectif d'acteur.rice.s regroupés autour d'un projet de développement du territoire au travers des principes et valeurs de l'ESS. Il est animé par le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, et s'inscrit dans une démarche participative depuis une vingtaine d'années. Le PTCE Sud Aquitaine travaille sur une diversité d'axes et de fonctions : l'inclusion, la création d'activités, la formation, la transition écologique et énergétique, la recherche et développement, la coopération internationale et l'alimentation durable et les circuits alimentaires locaux.

Depuis 2016, le Comité de bassin d'emploi structure une démarche alimentaire sur le bassin de vie Sud Landes - Pays basque qui s'inscrit dans le cadre du PTCE Sud Aquitaine. Il anime un collectif d'acteur.rice.s locaux, regroupant des structures de l'ESS membres du PTCE ainsi que des collectivités locales partenaires. Cette démarche concerne un tissu d'acteur.rice.s et de partenaires divers : des acteur.rice.s de l'ESS membres du PTCE et au-delà (structures, CRESS, centre ressource...), des acteur.rice.s agricoles (plus de 60 producteur.rice.s concerné.e.s mais également un magasin de producteur.rice.s, des collectifs/regroupements d'agriculteur.rice.s et d'artisan.e.s...) et des collectivités (**Communauté de communes du Seignanx, Ville de Bayonne, Communauté d'Agglomération du Pays-Basque**).

Labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, le PAT inscrit dans le PTCE Sud Aquitaine est doté de 3 axes :

- **Structuration de filières de proximité durables** : travail de relocalisation des menus de restaurants collectifs, avec des objectifs de 50% de produits locaux, bio et labellisés pour la **commune de Tarnos** (1 200 repas/jours) et 68% de bio pour la SCIC Eole Restaurant solidaire dont 45% de local (5 000 repas/jours), et développement d'outils de transformation (SCIC légumerie...)
- **Sensibilisation et mobilisation des publics** : temps de sensibilisation auprès des élèves et acteur.rice.s éducatifs, des acteur.rice.s locaux, des professionnel.le.s (notamment des agent.e.s de cantine), des élu.e.s, par exemple un festival alimentaire avec la commune de Tarnos ou encore en réflexion un bal alimentaire...
- **Renforcement et diversification de l'offre agricole locale et durable** : soutien par le développement de débouchés mais aussi soutien à l'installation et à la reprise en agroécologie, mobilisation et préservation de terres agricoles, création de la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste.

Cette démarche alimentaire fonctionne grâce à l'engagement des différentes parties prenantes mais aussi grâce à l'animation de la démarche et des coopérations par le CBE de Seignaux où une personne est chargée du développement des circuits alimentaires locaux et organise l'interconnaissance et le dialogue constant.

Le **restaurant solidaire Eole**, créé en 2005 par le CBE et les acteur.rice.s locaux pour répondre aux besoins alimentaires sur le bassin de vie, est une SCIC à but non lucratif. Engagé depuis le début dans la démarche alimentaire, le restaurant solidaire Eole fournit actuellement plus de 5000 repas par jour sur le bassin sud-aquitain : 3500 repas auprès des écoles de 4 communes et 25 crèches, 1000 repas livrés à domicile et un restaurant inter-entreprise à Tarnos. Les repas produits par le restaurant Eole sont composés à 45% de produits locaux et 70% de produits bio. Le restaurant Eole bénéficie du label Ecocert en cuisine de niveau 3. Passé d'un budget de 300 000€ en 2006 à plus de 5 millions en 2021, le restaurant qui comptait 14 salarié.e.s sociétaires en a désormais 62. En 2021, le restaurant Eole a acheté plus d'1,5 millions d'euros de produits alimentaires sur le territoire basco-landais. Ce volume assure l'intérêt des producteur.rice.s et des filières locales.

La **SCIC Légumes pro**, une légumerie créée en 2016, vise à favoriser l'approvisionnement en produits frais et de qualité des cuisines collectives du Pays Basque et du Sud des Landes. Située à Lahonce, Légumes pro est spécialisée dans la transformation de légumes pour la restauration collective (stockage, nettoyage, découpe, conditionnement et livraison des légumes prêts à consommer ou à cuire, permettant l'utilisation de produits agricoles frais et bio dans la restauration collective). Engagée pour le développement des circuits alimentaires de proximité, la SCIC travaille essentiellement avec des maraîcher.ère.s locaux (25 fermes) et achète au même prix les légumes quelles que soient leur forme ou leur calibre. Leur mission est d'écouler la production des maraîcher.ère.s dont les autres ne veulent pas. La SCIC associe ses salarié.e.s, les producteur.rice.s et réseaux agricoles, les restaurants collectifs, associations et collectivités locales. La SCIC légumes pro devrait déménager d'ici fin 2024 sur un site plus grand, offrant la perspective de développer une conserverie.

L'**écolieu Lacoste**, installé sur une ancienne ferme de 10 hectares, a été collectivement imaginé pour que cohabitent : une ferme solidaire (atelier-chantier d'insertion par l'activité économique en maraîchage biologique), un espace-test agricole en maraîchage biologique, des espaces citoyens (jardins partagés et espaces d'éducation populaire). La ferme solidaire de l'écolieu Lacoste est née d'un diagnostic de territoire constatant l'absence d'une structure d'insertion à temps partiel, adaptée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi, et la demande croissante d'une alimentation durable et de qualité. La ferme solidaire emploie 17 salarié.e.s dont 13 en parcours d'insertion, qui produisent des légumes biologiques, locaux et solidaires pour nourrir les habitant.e.s.

# En synthèse

## Facteurs de réussite

● Un portage politique fort qui embarque la collectivité en transversalité

● La réalisation de diagnostics territoriaux partagés mobilisant des regards scientifiques

● L'attention constante à la cohésion sociale pour veiller à ne pas s'adresser qu'à quelques citoyennes et citoyens sensibilisé.e.s

● La mobilisation des acteur.rice.s économiques du territoire et des réseaux d'acteur.rice.s

● La co-construction d'un plan d'action et la mise en place d'une gouvernance partagée

● L'inscription dans le temps long

● La mise en place d'une démarche de suivi et d'évaluation des projets, y compris en matière de répercussion des actions à d'autres échelles territoriales



## Leviers pour agir

Renforcer l'**approvisionnement en produits bios et locaux** dans la restauration collective

Soutenir les initiatives solidaires et les expérimentations visant à **sensibiliser et favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et soutenable**

**Expérimenter de nouvelles formes d'aide alimentaire** plus durables et solidaires

**Mobiliser le foncier et favoriser la mutualisation** pour soutenir l'installation en agriculture paysanne, les fermes urbaines et les tiers-lieux

**Soutenir la structuration de filières avec les acteur.rice.s de l'ESS**

**Soutenir la création et le fonctionnement d'outils collectifs** : légumerie, abattoir, plateforme de distribution, etc. notamment sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

**Mobiliser l'ESS dans les projets alimentaires territoriaux** et autres projets de territoire

# Ressources complémentaires

- [Vers une alimentation plus durable en restauration collective](#), 2021, ADEME
- [Guide pour des territoires de démocratie alimentaire](#), 2024, ANPP
- [Une écologie de l'alimentation](#), 2021, Nicolas Bricas, Damien Conaré, Marie Walsler
- [Collectivités : favoriser une agriculture locale et durable en agissant sur le foncier](#), 2024, BRUDED
- [Renforcer la résilience alimentaire des territoires - Quels apprentissages de la crise Covid-19 ?](#), 2023, Fondation Carasso
- La [synthèse](#) et l'étude [Comment développer un projet alimentaire territorial bio solidaire ?](#), 2022, Réseau Cocagne
- [Du commerce équitable dans ma cantine](#), 2020, Commerce équitable France
- [Agriculture & Alimentation : pour de nouvelles coopérations et solidarités](#), 2023, CRESS Bretagne
- [Des légumeries engagées dans la transition agricole et alimentaire](#), 2024, FNCUMA
- [Abattoirs de proximité : un maillon indispensable pour la transition agricole et alimentaire](#), 2024, FNCUMA
- [Projets Alimentaires Territoriaux \(PAT\) : quels leviers d'actions pour soutenir les ateliers de transformation ?](#), 2024, FNCUMA
- [Quelle agriculture demain ? 17 propositions pour développer des modèles agricoles résilients et durables](#), 2023, France urbaine
- [Vers la résilience alimentaire](#), 2020, Les Greniers d'abondance
- [La lutte contre la précarité alimentaire, Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique](#), 2019, IGAS
- [Mobiliser les élus sur l'agriculture et l'alimentation à travers une démarche territoriale](#), 2021, PQN-A
- [Entreprendre pour un système alimentaire durable : nouvelles pratiques aux impacts sociaux & environnementaux positifs](#), 2022, PQN-A, Let's food, Vertigo lab, Région Nouvelle-Aquitaine
- [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales](#), 2022, Terre de Liens
- [La coopération alimentaire entre territoires](#), 2020, Terres en villes
- [Cantine Bio, le guide pratique des élus](#), 2019 & [Observatoire de la restauration collective bio et durable](#), 2020, Un plus Bio

## A paraître fin 2024:

Vers un système alimentaire promoteur de santé : le rôle structurant de l'ESS, pErSpectiveS, ESS France, Groupe Vyv

---

Nous remercions l'ensemble des personnes  
qui ont contribué à ce RepèrESS.

---

**EDITION**

Adresse postale : RTES - 98 bis rue Brûle-Maison 59000 LILLE  
[animation@rtes.fr](mailto:animation@rtes.fr) - [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)

**Direction de la publication :**

Mahel Coppey, RTES

**Responsable de la rédaction :**

Anne-Laure Federici, RTES

**Rédaction :**

Chloé Sécher, RTES

**Conception graphique et maquette :**

Emeline Wilbert, RTES

**Crédits photos :**

© Autrement Romainville - Bertrand Gaudillère / item - Bien fait pour ta com' - Chaud Bouillon - Cité maraîchère - Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - Communauté de Communes du Diois - Département de Lot-et-Garonne - Département des Pyrénées Atlantiques - Diesis Network - EDENN - Grap - L'Écopôle alimentaire de la région d'Audruicq - La Gonette - La Maison-Phare - La Pioche - Murviel-lès-Montpellier - Plaine Commune - PTCE Sud Aquitaine - S. Zambon Département des Landes - Terre de Liens - Terres de sources - Territoires à VivreS - Ville de Lille

**Imprimeur :**

Imprimerie L'Artésienne - Liévin

**N°ISBN :**

978-2-487241-02-2

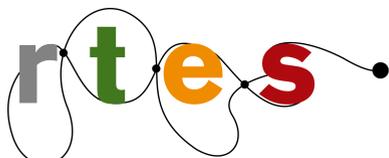
**Dépôt légal :**

Août 2024

L'ensemble du contenu de cette étude (hors crédits photos)  
est mis à disposition sous licence CC BY NC ND 2.0 France.

[https://creativecommons.org/licenses/  
by-nc-nd/2.0/fr/legalcode](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/legalcode)





Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

L'alimentation s'est imposée avec force ces dernières années comme un champ important de l'action publique, à la croisée d'enjeux environnementaux, socio-économiques et de santé. Les crises récentes ont accéléré la prise de conscience de la nécessité de repenser nos modes de production et de consommation vers davantage de soutenabilité et d'ancrage territorial. Si bien entendu les politiques menées à l'échelle nationale, européenne et internationale jouent un rôle important, les collectivités disposent de nombreux leviers d'actions. En partenariat avec les acteurs de l'ESS, elles peuvent engager leur territoire dans des démarches de transition du système alimentaire, et favoriser l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Ce guide RepèrESS est le fruit d'un chantier de travail mené par le RTEs qui a mobilisé de nombreuses collectivités adhérentes et partenaires. S'appuyant sur plusieurs travaux et sur la présentation et l'analyse d'une variété de politiques et d'actions de collectivités locales et de structures de l'ESS, il illustre les leviers d'action possibles des collectivités locales, et fournit des outils, ressources, et éléments de méthode pour renforcer les coopérations entre collectivités et ESS pour une alimentation plus durable et plus solidaire.

## **RTES**

98 bis rue Brûle-Maison, 59000 LILLE

[animation@rtes.fr](mailto:animation@rtes.fr) - 03 20 97 17 97

[www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)